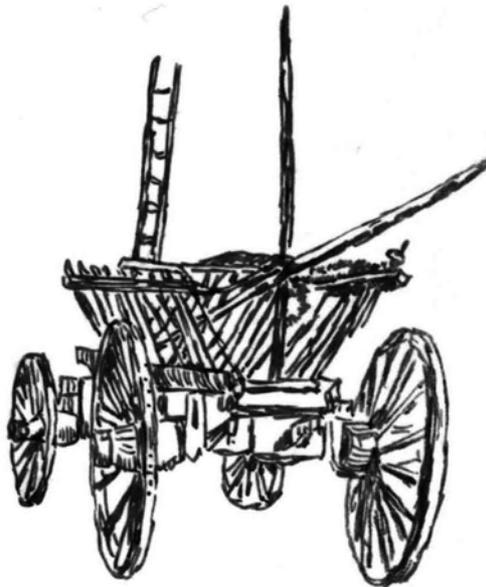


Amiens

LES TERROIRS



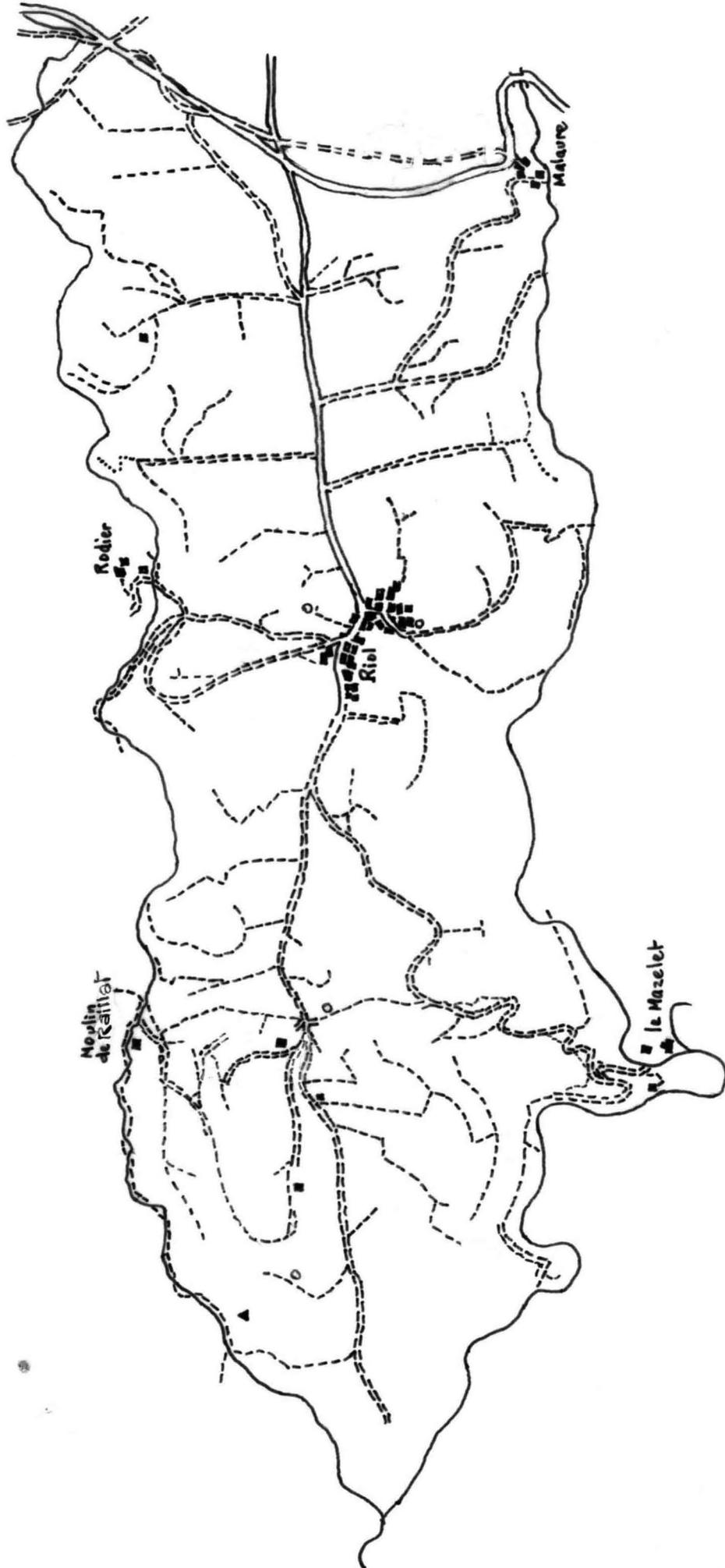
AV/lith.

- ==== Un double trait continu : routes goudronnées.
- ===== Un double trait pointillé : chemins empierrés et accessibles en tracteur, ou en voiture avec précautions.
- Un simple trait pointillé : sentiers pédestres.
- (Le simple trait continu indique les ruisseaux).
- Bâtiments, même ruinés.
- o Sources.
- ▲ La Roche du Diable.

La viabilité de ces chemins est donnée pour 1987, mais elle est incertaine et soumise à certains aléas. Par exemple, la tempête de novembre 1982 a abattu quelques gros arbres en travers du chemin de la Ribeyre, entre la Ribeyre d'une part et la Roche-Noyer et les Côtes d'autre part. Cinq ans après, ces arbres n'ont pas été débardés, et le passage, y compris des tracteurs, s'effectue à travers le pré en contrebas, pour accéder à Tronchère.

Un autre chemin faisait la limite entre Saint Pacaud et la Baraque. Il est maintenant labouré, mais se retrouve plus bas dans le bois, en bon état de conservation.







## LES PROPRIETAIRES

La pulvérisation du cadastre de Basse Auvergne paraît incroyable aux agriculteurs du Bassin parisien. Dans telle commune de Limagne, à Seychalles, vers 1950 on comptait 6000 parcelles cadastrales et 800 propriétaires sur une étendue inférieure à 900 hectares.

MAS/068

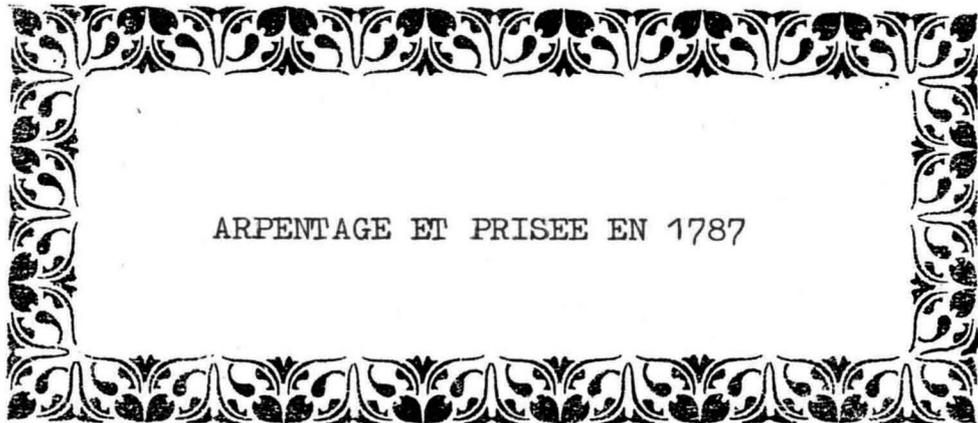
Voici le vieux cadastre du milieu du XIXe siècle, à Sainte-Catherine-de-Fraisse, minuscule commune du Haut Livradois. Les 550 ha de terrain font vivre aujourd'hui quelques rares fermes dans leurs clairières de sapins. Mais voici un siècle, on dénombrait sur ces 550 ha, 250 - deux cent cinquante - propriétaires! Trois seulement sont aisés: 25, 26 et 30 ha. Ce sont les moins pauvres. Les 360 ha de labour sont pulvérisés en 1360 parcelles et les 50 ha de prés en 430 lopins!

MAS/135

Et aujourd'hui? Nous sommes stupéfaits! Les petites gens du Livradois-Forez, ceux qui sont aujourd'hui installés à Saint Etienne, à Roanne, à Clermont-Ferrand ont gardé généralement les quelques parcelles au "pays" et n'entendent pas s'en séparer si vite. On arrive à cette situation étrange qu'il y a plus de propriétaires inscrits au cadastre que de résidents au pays... Dépeuplement de la société et surpeuplement de propriétaires!

MAS/138

Les habitants de ...	ont en % ...	soit ... hectares
Riol, Malaure	62 %	178,9387
Le Mozel, La Prunerette		8,7839
Estropias, Le Charrial		0,6085
Bourg d'Ollières		10,7839
Les habitants de la commune	69 %	
La Vialle		8,8281
La Pruneyre		3,1575
Chambeyras, Espessous, Gourdine		0,6695
St Jean-St Gervais	4 %	
Espeluches		1,8545
Le Pin, Le Solier		1,1070
Bouzerat, Courtilles		2,2925
St Hilaire	2 %	
Chassignolles		4,2039
Auzon(dont Escolges)		5,5965
La commune et les communes limitrophes	79 %	
Azerat, Brioude, Lamothe, St Beauzire		12,0323
Vergongheon		11,9102
Vezeoux		3,5265
Ste Florine		4,4430
La Haute Loire	16 %	
Brassac		0,4265
Jumeaux		0,2145
Champagnat		0,2165
Le Vernet-La Varenne		0,3740
Issoire		4,6765
La région clermontoise Aigueperse, Cébazat, Clermont, Mirefleurs, Orcines, Pérignat /A., Royat, Vic-Le-Comte		7,9643
Le Puy de Dôme	79 %	
St Pourçain		3,6892
La région parisienne Argenteuil, Brétigny, Brunoy, Corbeil, Créteil, Levallois, Neuilly, Paris, St Maur, Versailles, Viroflay		7,3175
Strasbourg, Lyon		0,8781
Le Sud-Est(Marseille, Nice, Orange, Vitrolles)		0,6164
Le Centre-Ouest (Montsalvy, Souillac)		1,6540
Total pour toute la Section C		286,7640



ARPEMENTAGE ET PRISEE EN 1787

Le 31 mai 1787 Jean Chantagrel, du village de Chantagrel, paroisse de Condat près Montboissier, faisait à Riol une estimation des biens immobiliers de Robert Dissard.

Le document, resté dans la famille Bravard Dissard, est une liste de terroirs aux appartenances de Riol, où Robert avait sa petite propriété de 47 cartonnées et 4 coupées, soit environ 400 ares.

A73/034 (Six coupées de 1,425 ares font une cartonnée).

Imaginons la journée de l'expert à Riol. Le point de départ et l'arrivée sont le village de Riol, et les terroirs sont énumérés sur le document dans l'ordre probable de leur inspection. Soit une longue promenade à l'Est du village le matin, suivie d'un autre périple à l'Ouest et au Sud, sans doute effectué après le repas de midi à Riol. Le demandeur devait sans doute payer pour l'expertise, inviter Jean Chantagrel à midi, et fournir l'avoine pour son cheval.

Jean Chantagrel ignore les noms des terroirs et transcrit ce qu'on lui dit comme il l'entend, probablement directement du patois, un patois qui n'était différent du sien que par quelques inflexions, à quelque 27 kilomètres de distance.

Cette liste de 43 noms de terroirs est pro-

videntielle pour confirmer leur appellation à l'époque de la Révolution.

- 1 - A Riol, une grange et étables avec un jardin.
- 2 Le pomier de tianes Le pomier de Tianes (105)
- 3 La conbe de brus La conbe de Brus (18)
- 4 la conbe de buye La conbe de Buye (18)
- 5 conbalibos bois Conbalibos bois (13)
- 6 conbelibos le prés Conbelibos le prés (13)
- 7 une terre de conbelibos Une terre de Conbelibos (13)
- 8 le monard Le Monard (3)
- 9 la conbette La Conbette (102)
- 10 la maille autes La Maille autes (101)
- 11 la finy vayre La Finyvayre (98)
- 12 la buye longe La Buge longe (96)
- 13 la conbe chape La Conbe chape (95)
- 14 la conbe chape La Conbe chape (95)
- 15 terre les paturaud Terre les Paturaud (28)
- 16 terre le gaure Terre le Gaure (26)
- 17 le gaure Le Gaure (26)
- 18 le bois des fontette Le bois des Fontette (35)
- 19 les tremous Les Tremous (36)
- 20 le suc de bès Le Suc de Bès (79)
- 20 le sarere Le Sarere (42)
- 22 le bois de roucheniou Le bois de Roucheniou (57)
- 23 le prés des tronchère Le prés des Tronchère (56)
- 24 le prés des tronchère aute Le prés des Tronchère aute (56)
- 25 le prés de farger Le prés de Farger (69)
- 26 terre et bois du mazellet Tere et bois du Mazelet (70)

27	le prés longt	Le prés Longt (75)
28	au prés longt	Au prés Longt (75)
29	le prés de patos	Le prés de Patos (77)
30	le pouant	Le Pouant (75)
31	le bois du prés longt	Le bois du prés Longt (75)
32	le filant de carte lon et bois	Le Filant de Carte, tere et
33	la rochetes	La Rochetes (76) bois (75)
34	les roches	Les Roches (82)
35	le chant du boissont	Le Chant du Boissont (80)
36	le chant de St claud	Le Chant de St Claud (81)
37	les roches	Les Roches (82)
38	Bois de sur les prés de patos	Bois desus les prés de Patos
39	bois de cluzel	Bois de Cluzel (41) (77)
40	bois et buge de la draies	Bois et buge de la Draies (89)
41	bois du lavadou	Bois du Lavadou (93)
42	le bois de jersées	Le Bois de Jerlées
43	une tere apellée les lavadou	Une tere apellée les Lavadou (93)

- Notes. 2. Le Pommier d'Etienne est "bordé par le chemin allant à Malaure de bize" (AC/1694). Je le situe donc vers Combette ou Champ Poumé, bien qu'il soit "hors itinéraire".
4. Combe de Buye, probablement la parcelle 380 du cadastre ancien.
22. Roucheniou. Le Rossignol, transcription du patois.
30. Le Pouant. Le Pont, transcription patoise. Ce pont pouvait être sur le barrage formant le départ de la rase des Prés Longs tout au fond de Pré Pataud. Ce barrage est maintenant détruit.
32. Le Filant de Carte. Faut-il lire et comprendre "le Filon de Quartz"? Le mot allemand "quartz" était utilisé vers 1850 (avant, on disait "cristal de roche") et des prospections avaient pu se faire dans ce terroir, qui auraient laissé ce nom éphémère à "une terre et un bois". S'il s'agit bien d'un filon de quartz, je ne le connais pas.
39. Le Cluzel suppose que Dissard et Chantagrel sont revenus sur leurs pas, car un itinéraire bien préparé l'aurait situé entre 20 - Le Sarrerin, et 21 - le Rossignol.
42. Le Bois de Gerlées est situé au Sud du ruisseau.

Chantagrel



ENQUETE DANS AUVERGNE MAGAZINE

Au cours de cette recherche, un avis fut publié dans "Auvergne-Magazine" n°177 de décembre 1983, dans la rubrique "Chercheurs et curiosités", p.42. Le n°180 apporta quelques éléments de réponse, (p.54). Nous ne trouvons satisfaisantes que les suggestions proposées pour le Sarret et les Sindès.

#### LES QUESTIONS

**Question n° 336**, posée par M. Richard Roger de Brioude (43).

Quelle est l'origine des lieux-dits suivants, situés dans une commune du Puy-de-Dôme, à la limite de la Haute-Loire : Le Bru, Les Clouvées, Lourine, La Minauve, Les Pichets, Montavary, Le Sarre Rin, Sineu Houire et Les Sindes ? (les lecteurs peuvent, bien sûr, apporter seulement une ou deux réponses à cette question multiple. Dans la mesure du possible, évitez de poser plusieurs questions en une seule).

**A la question n° 336** (origine de plusieurs noms ?)

**M. Daviaud (Saint-Jean-d'Angély)** répond :

**Le Bru** — Une localité des Vosges porte ce nom depuis 1656 ; il est tiré du dialecte « ru » qui veut dire ruisseau.

**Les Clouvées** — Peut-être une altération de couvées ou du nom Cloué ; localités de la Vienne et de l'Indre.

**Les Pichets** — Localité ; en Normandie « pichet » veut dire broc à cidre (lieu de fabrication ?...)

**Le Sarre** — Variété de Serre qui indique localité sur une hauteur, espagnole « Sierra » pré-latin.

**Rin** — Domaine de la source (Alsace-Lorraine).

**Les Sindes** — Nom germanique qui veut dire chemin.



## UN PEU DE GRAMMAIRE

### L'idée de possession

En ancien français et dans la langue des troubadours,

le cas régime des noms de personnes et des appellatifs de personnes, lorsque ceux-ci sont bien déterminés par leur sens ou par l'article, peut à lui seul, sans préposition, tenir lieu d'un génitif ou d'un datif latin.

"pro deo amur" = pour l'amour de Dieu

"li filz le roi" = le fils du roi

(...) Il ne manque pas, en Espagne et en Italie, de noms de lieux formés, comme en français, par la juxtaposition d'un nom de personne à un appellatif.

MUN/066 "Fuente San Esteban, Castel Gandolfo, Monte Carlo," etc.

Ce pourrait bien être le cas pour Champ Montanier, Champ Pommier, Combe Lourine, Combelibaud, Combe Vignal, la Font Brihat, Pré Pierrot, Pré Pataud, les Sagnes Claud (?), Sagne Pacaud, et d'autres peut-être.

### L'écriture du patois

Les noms de terroirs sont ici suivis d'une parenthèse qui contient leur transcription en patois.

Aucun système de transcription phonétique n'est lisible rapidement si l'on n'est pas habitué. Le système adopté vise donc à l'exactitude, et non pas à la commodité de lecture.

Les règles et les signes suivants ont été utilisés chaque fois qu'il était nécessaire, mais toujours aussi peu que possible.

VOYELLES

(a)	canne, mal
(e)	entrer, thé
(ɛ)	faire, père
(œ)	peuple, soeur
(ə)	ce, lever
(i)	empire, il
(o)	beau, pot
(ɔ)	col, pomme
(y)	plus, remuer
(u)	cou, hibou

VOYELLES NASALES

(ã)	blanc, cent
(ɛ̃)	matin, pain
(ɔ̃)	fondre, non

SEMI-VOYELLES

(j)	avion, maille
(w)	oui, soif

CONSONNES

(b)	beau, crabe
(s)	certain, seul
(ʃ)	chaud, pêche
(d)	Adam, dune
(f)	flou, pharmacie
(g)	bague, gai
(k)	carré, quoi
(l)	loi, pile
(m)	mal, mettre
(n)	nature, nous
(p)	époux, pomme
(r)	rat, verrue
(t)	ôter, toiture
(v)	rave, vert
(z)	maison, zèbre
(ʒ)	jus, pigeon

- 1° - Une transcription phonétique est toujours donnée entre parenthèses. (farma'si) = pharmacie.
- 2° - Le signe ' (apostrophe) précède toujours la syllabe tonique, c'est-à-dire la syllabe portant l'accentuation. (wa'zo) = oiseau.
- 3° - Un signe légèrement décalé au dessus de la ligne indique un son fugitif (voyelle ou consonne), c'est-à-dire plus "court" que le son normal.  
(la 'p<sup>f</sup>ɔrta) = la porte. (l ru'de<sup>i</sup>) = le Rodier.
- 4° - En patois, tout nom de lieu, même sujet, même hors de phrase, est précédé de "vé" (ve), c'est-à-dire "vers".  
(DAUZAT, cité dans MUN/053).  
Clermont = (ve kjar'mu).



## Le L qui devient un V

Riolles est inclus dans une région de l'Auvergne, en gros de Tauves à St Germain-l'Herm, où le son L (l) a tendance à se changer en V (v) entre deux voyelles dont la première est un A, O, OU (a,o,u).

MDA/089 Pierre Bonnaud et Roger Teulat sont conscients du fait  
TEU/007 et l'expliquent dans leurs ouvrages. Ce son L "de base" subit d'ailleurs toutes sortes d'inflections dans des langues telles que l'anglais, le gallois, le russe, le polonais...

L'expression latine "illa hora" devient "alors" en français, mais (a'wur) en patois: on y entend plutôt un (w) qu'un (v).

A Riolles, on dit plutôt "una pava"(na'pava) qu'"una pala"(na'pala) comme ailleurs.

L'Allier (entre Brioude et Auzat) = (la've<sup>i</sup>, la'va<sup>i</sup>)

UR1/023 un entonnoir à lait = (kuva'dur)  
UR1/050 une marmite en terre = (n'uva)  
une marmite en fonte = (na pi'rova)  
AV3/026 la ville = (la 'vjava)

UR3/157 Ulysse Rouchon cite deux dictons locaux qui concernent "Sant Avari", c'est-à-dire Saint Hilaire.

Les noms de terroirs locaux qui pourraient être affectés par cette mutation sont les suivants:

les Coules / les Couves  
 Malaure / Mavaure (ma'voe<sup>y</sup>r)  
 la Minole (?) / la Minauve  
 Montallary / Montavary  
 Riolles / Riouves  
 la Sagne Olière / Sagneveyre

Cette mutation n'est pas franche, ni d'ailleurs généralisée. "La Sagne Olière" par exemple, devient "signolet, signonet, sigonnet, figonnet, finivayre, figonnet, signouleyrat, fignouleyrat, etc.", preuve d'un problème d'écoute ou de prononciation certain.

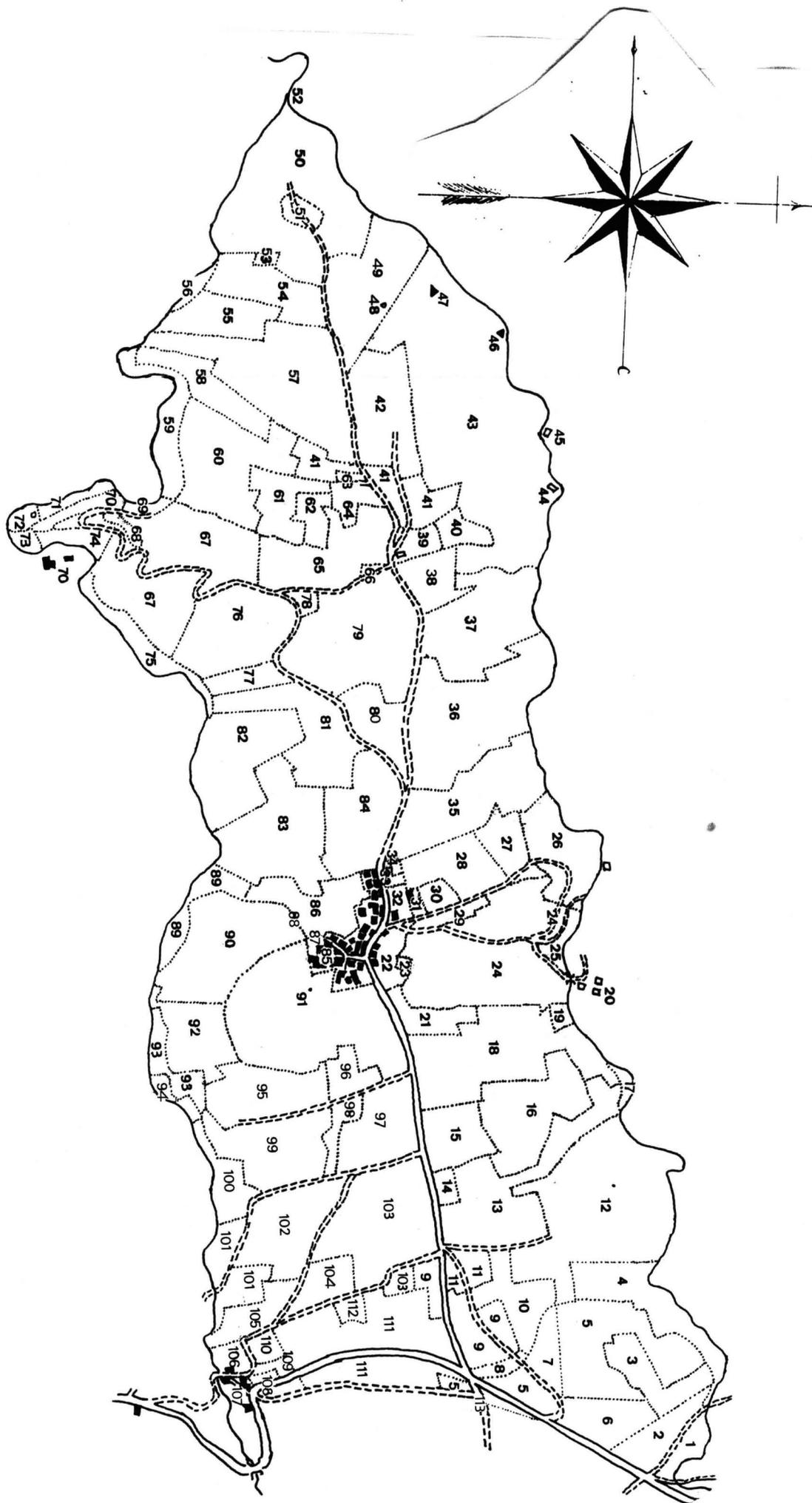
Il faut noter que la mutation ne se produit pas quand le mot est un nom composé, comme "Combelibaud" ou "Combe Lourine", ou un nom formé à l'aide d'un suffixe, comme "le Mazelet".

AC/1694 exemple, en 1694 on écrivait "Montallary, Montalary, Mo-  
 AC/1761 talary", et de même en 1761: "Montalary, Montalarie".

GPN/191 Pierre Nauton pense que cette évolution du L en V ne se situe qu'à la fin du XVème siècle au plus tôt.



H07/025





LES LIEUX - DITS

1	La Notte	21	Les Tracols
2	Le Rivau de la Notte	22	Les Clouvées
3	Le Mounard	23	Le Pré de la Font (Riol)
4	Les Vernèdes	24	Les Pichets
5	Lachamp	25	Les Paris
6	La Comtesse	26	Le Gorre
	Moulin à vent ruiné	27	Le Patural
7	Les Gardettes	28	Les Patureaux
8	Le Garnat	29	Les Littes Longues
9	Lacomp	30	Champ Montanier
10	La Grande Champ	31	Montanier
11	La Croix de Pierre	32	Le Couderc
12	La Minauve		Le Bouillas Bas
13	Combelibaud	33	L'hort Sagnat
14	Les Sagnats	34	La Font Sagnat
15	Seurélia	35	Les Fontettes (Les Palettes)
16	Pinateloux	36	Les Termouls
17	Les Courtillats	37	Les Coules
18	Combe de Bru	38	Sagne Pacaud
	Combe de Buge		Saint Pacaud
19	Les Narces		Clos de la Vernède
20	Le Rodier		La Baraque
	Le Moulin de Gaure	39	Les Trembles
	Le Moulin Grand d'En Bas	40	

41	Le Cluzel	78	Les (Trois) Coins
42	Le Sarrérin	79	Le Suc de Bès
43	La Garde Montavary		Les Bès
44	Le Moulin de Raillat		Le Suquet des Garnasses
	Le Moulin de la Garde	80	Le Champ de Bouysse
45	Le Moulin de Mège	81	Sagne Claude
46	(Rocher triangulaire)		Saint Cloux
47	La Roche du Diable		Les Cinq Clos
48	La Font du Loup	82	Les Roches
49	Les Fontilles	83	Combelles
50	Le Crapoux	84	Le Suc
	Le Pin du Crapoux		Le Suquet
51	Le Planard du Crapoux	85	Riolles
52	La Jointure		Le Couderc du Haut
	Ruisseau d'Auzon		Le Bouillas Haut
53	Combe de Lourine	86	La Combe
54	Combe de Somme	87	La Font Brihat
55	Combetonne		La Font de la Combe
56	Tronchère	88	La Charrot
57	Le Rossignol	89	La Draille
58	La Roche Noyer	90	Ladry (L'Adrit)
59	La Ribeyre	91	La Garde (de Riolles)
	Moulin de la Ribeyre	92	Les Bérards
60	Les Côtes	93	Le Lavadoux
61	La Pinatelle	94	Pré Rond
62	Les Sagnes Basses		Pré Redond
63	Le Champ de Pons	95	Combechappe
64	Champonnet	96	La Buge Longue
65	Les Sagnes	97	Nugeroux
66	La Font des Chiens	98	La Saigne Olière
67	Les Sindés		La Signouleyre
68	Le Planard des Meules		La Sinehouire
	Le Rocher du Mazelet		La Fignouleyre
69	Le Fargeoux		Fignonet
	Le Pré de Fargeoux		Figonet
	Le Moulin Beauregard	99	Les Ronzières
70	Le Mazelet	100	Pré Grand
	Le Moulin du Mazelet	101	La Maille
	Le Pré Haut	102	Combette
71	Pré Pierrot	103	Le Plot
	Le Pré de Mathieu (?)	104	Le Sarret
72	Le Moulin Bas	105	Champ Poumé
73	Le Verdier		Le Pommier de Tiane
74	Le Chènebis		Le Pommier d'Estienne
75	Les Près Longs	106	Le Pré de la Maison
	Derrière le Mas	107	Malaure
	Le Pont	108	Derrière la Grange
76	La Rochette	109	Le Pré de la Font (à Malaure)
	Le Rival de la Rouchette		Le Bois de Malaure
	Le Filant de Carte	110	Les Rivaux de Malaure
77	Pré Pataud	111	Combe Vignal
		112	Les Chaussades
		113	Les Quatre Chemins

N.B. Les numéros renvoient à la carte.



39

## LA BARAQUE

(ve la ba'raka)

Parcelles CAN 1296/1297

CRE 1057, 1060

Le nom commun "baraque"

se rattache soit au bas-latin "barra" (perche, barre) soit au gaélique "barrachad" (hutte), formé sur "barrach" (branches).

En 1249 en catalan, et en 1319 dans les textes latins du Midi on trouve "barraca", une construction servant d'habitation ou d'abri provisoire.

En Auvergne, il s'agissait souvent d'un relais de poste le long d'une route importante.

On parle de la Baraque de Riolles dans un partage de biens entre Jacques et Sébastien Dissard. Parmi les personnages cités, Damien Morel est mort le 28 décembre 1704, héritier de Mathieu Martin décédé le 10 février 1694. L'acte est incomplet, mais on peut donc le dater de 1699 +/- 5 ans. (Etat civil de St Martin).

En 1854 "la Baraque, maison, St Martin d'Ollières" est recensée comme lieu habité, avec 34 autres de ce nom dans le département. Ce ne serait donc pas un simple abri de bergers. On retrouve "la Baraque" en 1869. Ce lieu est encore habité en 1892.

Par erreur, la carte IGN au 1/50 000 ème avec courbes de niveau l'appelle "les Chazeaux", mais rajoute "ruines", ce qui est bien le cas. On voit encore les pans de murs de cette baraque qui a pu abriter des moutons.

Le croisement des chemins sous la Baraque est un lieu important pour les chasseurs. Lièvres ou lapins qui changent de versant passent par là, montant des Sagnes pour descendre par Saint Pacaud, ou l'inverse. (Elie Pialoux).

92

## LES BERARDS

(ve ly brar)

Parcelles CRE 571/573, 578, 588, 590/596

On dit aussi "Le Bérard".

Au folio 1299 des MCQ, les parcelles CAN 513 et 525 (CRE 573, 578, 590/596) sont nommées par erreur "Le Serait", erreur rectifiée par le propriétaire actuel, Roger Hostier.

Un autre "Ravin des Bérards" est limitrophe des deux communes de la Chapelle et d'Esteil. Là-bas, on prononce différemment en patois (ve ly bè'rar). Des personnes y portent ce nom. (Renseignements de M. Bournerie, maire d'Esteil).

On trouve également "le Bérard" à Bauzac, Lou-des et Yssingaux en Haute-Loire.

En bas-latin, "bersa" est une claie d'osier, et "beria" une plaine.

En germanique, "ber" (ours) et "hard" (dur, fort) auraient donné le nom de famille Bérard ou Brard.

Une plaine inculte se dit "bere" en ancien français, "berdu" en Anjou, "berre" en Savoie, "berro" en Provence, mais "berdoire" signifie un borbier, un mauvais pas dans le Centre de la France. Toutes ces pistes nous semblent mauvaises.

Un béliet se disait "vervex" en latin, et "berbix" en bas-latin, d'où "berbicarius" (un berger). La piste semble sérieuse: il y a une "berbiziale" à Issoire.

M. Bérard, du Fioux d'Agnat en Haute-Loire, tient d'un collègue professeur dans le Jura, et nommé Berrard, que c'est un nom commun en territoire montagnoux, du Jura aux Alpes et Pyrénées, et qui veut dire "un berger".

Le Guide Michelin "ALPES" de 1981 (p. 142) indique pour "La Bérarde" (Isère), "ancien hameau de bérards (bergers de moutons)" ce qui nous satisfait.

- 79 **LES BES** Ce nom de terroir apparaît dans un acte notarié de date incertaine (1699 +/- 5 ans) "le terroir appelé lez bez". Les indications habituelles (de bize, d'orient, de nuit, de midi) font toutes référence à des particuliers. La parcelle était donc enclavée. Une indication de chemin ou de ruisseau aurait pu être plus explicite. Il pourrait s'agir du Suc de Bès.
- 110 **LE BOIS DE MALAURE** (ve l by d ma'voe<sup>y</sup>r)  
Parcelles CRE 439/442  
Voir le lieu-dit "Malaure" pour l'explication du nom.  
Le latin "boscum, bosci" est à l'origine des mots "bos, bosc" en vieux-français. Le mot patois a perdu la ou les consonnes finales.  
Le Cartulaire de Sauxillanges donne "boscum" six fois, "bos" une fois, et "bosc" une fois (n° 899).  
Le mot "bois" est attesté depuis le 9ème siècle dans les noms de lieux, et depuis le 10ème dans les textes comme nom commun.  
(...) ne pui, ne val, ne tertre,  
TUR/002 Selve ne bois (...)  
(ni mont, ni val, ni tertre, ni forêt, ni bois...)
- 32 **LE BOUILLAS BAS** (ve l buja'ba)  
"Le Bouillas Bas" est dans le coin sud-ouest du Couderc juste à l'est de la parcelle CRE 736. Il n'est plus utilisé, donc plus entretenu. Il a été comblé avec des déblais en 1984.  
"Bouias, boulhat" = grande mare, amas d'eau sale, endroit marécageux, tourbière, dans le Languedoc et le Forez.  
PEG/065 En Auvergne, un "bouillat", une "serve" sont des mares pour abreuver les bestiaux. L'un et l'autre sont souvent recouverts de lentilles d'eau sur lesquelles les vaches soufflent avant de boire pour les écarter.  
On trouve des hameaux ou des maisons isolées portant ce nom dans les communes de Manzat et de Puy-Guillaume.  
DLH/029
- 85 **LE BOUILLAS HAUT** (ve l buja'noe<sup>y</sup>)  
Le Bouillas Haut est sur le terrain communal, au coin nord de la parcelle CRE 697.  
Il n'est plus entretenu, et je n'y ai vu d'eau que le peu qu'y amènent les orages. Mme Magaud d'Ollières l'appelle simplement "le Couderc Haut" (ve l kudεr'noe<sup>y</sup>).

96



## LA BUGE LONGUE

(ve la 'b<sup>v</sup>ydza 'lõdza)

Parcelles CAN 472/476

CRE 532/535

En 1699 (+/- 5 ans) on

AC/1694 trouve "un terroir appelé de la buge longue"...

AC/1772 ou encore le 23 juin 1772

*autre champ appelé la buge longue*

AC/1787 Cette graphie se retrouve le 31 mai 1787, ou encore pour la parcelle CAN 473 en 1866.

AGL/026 En celte, "bugea" = pâturage. En gaulois, "bodica" = friche. "Bodica" est devenu "boiga", ce qui est normal en Velay, Auvergne, Limousin, où le son "d" entre voyelles devient muet.

NET/286 Les hameaux qui portent ce nom sont au nombre de 14 au moins dans le Puy-de-Dôme, les plus proches à Egliseneuve-des-Liards, Larodde, Latour d'Auvergne, Avèze, etc. ou encore à Clermont même.

DLH/038 "Boija, buja", c'est une buge, une devèze, pour utiliser des mots régionaux, c'est-à-dire une friche. C'est un pacage, un pâturage situé le plus souvent près de la maison, ou encore "une lande à terre noire".

PBV/041  
PN1/104  
PN2/895  
PEG/079

5



## LA CHAMP

(ve la tsã)

Parcelles CAN 35/38, 41/60, 125, 131/136.

CRE 275/279, 286,

295, 324/332, 335/342, 344/352, 354/364 et 1259. On n'a vraiment RIEN simplifié en révisant le cadastre!

AC/1761 Le 26 septembre 1761, se vendait "un champ aux-dites appartenances (de Malaure), terroir de lachamp".

*un champ*  
*des appartenances terroir de lachamp*

Aux matrices cadastrales, on trouve le lieu-dit écrit tantôt "Lachamp" et tantôt "La Champ".

La Champ est située entre la Croix de Pierre, l'ancien chemin d'Ollières, la route d'Ollières à Malaure, les Quatre Chemins et la route de Riollès. (Jean Thonat).

Pourtant, ce terroir délimité par trois chemins est également répertorié sous d'autres noms, au moins partiellement, aux matrices cadastrales. On en trouve certaines parties sous les noms de "La Comp" ou "Le Garnat".

FLC/042 européen, "cala" est une pierre. En italo-celtique, on trouve "calmis" avec le même sens.

ROS/033

Le mot espagnol "calma" désigne un plateau désert où l'on mène paître le bétail. Il est identique au bas-latin "calma" ou "calmis" qu'on retrouve sous des formes diverses : "champ" en Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Lyonnais, Valentinois. Laschamp dans le Puy-de-Dôme. On peut l'attribuer aux Ibères de préférence à tout autre peuple.

LOL/026

NET/114

ENN/028

A70/103

En gaulois, "kalm" est une lande, un plateau rocailleux, un haut plateau dénudé, et il est bien du féminin dans ce sens. Au 6ème siècle on trouve "calmis" au 7ème "calma". Dans les dialectes romans, il signifie

ANR/154 plateau dénudé, hauteur plate, pâturage élevé, sol.  
 ANR/143 On trouve "chalm" au 9ème siècle en Occita-  
 MTM/071 nie. "La Chalm" existe en 1204 (St Jean La Chalm en  
 Haute-Loire). En 1352, on le trouve écrit "la Cham,  
 FLC/042 calm, chalm".

Les formes modernes sont variées (calm, chalm)  
 ou influencées par l'analogie (chat, chaud, chaud,  
 VIT/203 champ).

Dans le Puy-de-Dôme, une dizaine de lieux ha-  
 bités portent ce nom de "Lachamp", notamment à Verto-  
 DIH/171 laye, Brousse, Doranges, etc. Entre deux communes aussi  
 voisines que Ménétrol et St Beauzire près de Clermont,  
 il existe au moins deux lieux de ce nom... c'est dire  
 son omniprésence. Malheureusement, par analogie avec  
 "un champ", ce mot a tendance à s'utiliser de plus en  
 plus au masculin.

80 LE CHAMP DE BUISSON

(ve l tsã d buis)

(ve l tsã d bui'su)

Parcelles CAN 776/783

CRE 814/820

On trouve à peu près à égalité "le Champ de  
 Buisson" et "le Champ du Buisson". Cependant, "le Champ  
 du Buisson" est majoritaire dans les textes les plus an-  
 ciens. Le relevé ci-dessous provient d'un acte en date  
 AC/1694 du 7 juin 1694.

*en l'acte appelle le champ de Douboissont*

Il est intéressant de remarquer que le mot est écrit  
 "Douboissont", comme un nom propre. Un acte de 1772  
 transcrit "de buisson", et la prisée de 1787 "du bois-  
 sont".

Dans le sens où il est pris ici, le mot "champ"  
 est toujours masculin, en français et en patois.

Le latin "campus" signifie un champ, une cam-  
 VIT/310 pagne, un lieu non habité.

"Buisson" provient non pas de "bois", mais du  
 latin vulgaire "busca" (une touffe de bois ou d'arbris-  
 VIT/260 seaux, un petit bois).

En ancien français, "boisson", venant de "bus-  
 NET/251 cione", est un buisson ou un petit bois.

(...)"que mort l'abat sur un boissun petit"

"Buisson" pourrait être le nom d'un ancien  
 propriétaire, comme il arrive souvent, et nous aurions  
 le choix entre les noms de Bouysse, Bouissou, Buisson.  
 Il serait même plus plausible que ce nom soit quelque  
 chose comme Daubuisson...

Un acte de l'Etat civil de St Martin d'Ollières  
 daté de 1693 mentionne "Noble Claude de Boisselet" qui  
 signe le registre "C. DOUBOUXSSOLLÉ". Un champ à Riollas,  
 et peut-être un château à Boissonnelle, tout près de  
 St Dier d'Auvergne, tout cela n'est pas très concordant,  
 ni convaincant.

63 LE CHAMP DE PONS

(ve l tsã d põs)

(ve l tsã d fõn)

Cette appellation ne figure  
 nulle part aux matrices ca-  
 dastrales (voir Champonnet). Ce serait la parcelle

CAN 1082 / CRE 1223 qu'on trouve répertoriée sous les noms de "le Cluzel, le Cuzel" ou même "les Côtes".

Mme Fournier de Montanier dit (ve tsã d fõs) ce qui signifie "au champ d'Alphonse".

Pourtant, en patois, les prénoms prennent d'ordinaire l'article, ce qui devrait donner plutôt ceci à peu près (ve l tsã dy fõs).

M. Libeyre, M. Carle, M. Thonat disent "le Champ de Pons", ce qui pourrait bien indiquer le nom de famille d'un propriétaire antérieur. Ce nom de Pons n'a rien de rare dans la région, bien qu'on ne le trouve nulle part aux archives de l'état-civil de St Martin d'Ollières après 1568. Le Cartulaire de Sauxillanges compte de nombreux "Poncius". Où est la bonne piste ?

CAS/712

30

CHAMP MONTANIER

(ve tsã mõta'ne<sup>i</sup>)

C'est la parcelle CRE 107 attenante à la ferme et au nord de celle-ci.

On ne trouve pas ce nom aux matrices cadastrales, seulement "Montagnier, Montégner, Montinier" ou "Montignier". (Voir "Montanier").

Cette appellation est bien connue de tous à Riolles. (Jean Thonat, Elie Pialoux, etc.)

105

CHAMP POMMIER

(ve tsã p<sup>f</sup>u'me<sup>i</sup>)

Parcelles CAN 200/210  
CRE 446/449,  
453/460.

CAS/458 Cartulaire de Sauxillanges). En 1692, on appelait une  
A62/169 pomme "poume" à Tence. Le pommier s'appelle "poumé" à  
PEG/324 Lourdes, et "poumié" en Dordogne par exemple.

DLH/055 d'Ambert. Ici, un acte notarié mentionne un "terroir du  
AC/1694 pommier" le 25 mai 1694. Aux matrices cadastrales de St  
Martin d'Ollières, les orthographes sont très diverses.  
"Champ Pommier, Champ Poumé (c'est la transcription du  
patois, utilisée par exemple pour CAN 200 en 1882), Champ  
Paumé, Champ Parnié (CAN 210 en 1864), Champ Pourrier  
(CAN 202 en 1849), Champ Tourné". Il s'agissait sans  
doute à l'origine d'un champ de ces arbres.

Voir "Le Pommier de Tiane, le Pommier d'Estienne".

64

CHAMPON(N)ET

(ve tsãp<sup>f</sup>u'ne<sup>i</sup>)

Parcelles CAN 1057, 1080,  
1081

CRE 1066/1068, 1076

ADN/106  
PEG/105

C'est un diminutif de "champ". Il existe "champon, champonnet, champois".

Aux matrices cadastrales, on trouve les formes "Champon(n)et" ou "Champon(n)nel", que certains habitants de Riolles ignorent, préférant dire "Champ de Pons". (Voir "Champ de Pons").

LA CHARROT

(ve la tsa'roe<sup>y</sup>)

Ce lieu-dit n'est pas indiqué au cadastre, puisqu'il s'agit non pas d'une propriété

privée, mais d'un chemin.

- L'origine est un mot gaulois emprunté par les Romains pour en faire "carrus, carrum". On le trouve sous de nombreuses formes : "charel" en vieux français, A72/238  
VIT/303 et "carral" en provençal. Il s'agit d'un chemin charretier. On trouve le mot "charreira" au Cartulaire de Sauxillanges (n° 953), et c'est bien sûr la transcription CAS/640  
du patois (na tsa'reira), qui signifie toujours "une rue ou un chemin".

En 1338, on écrit à Brioude "mansus del charril velh" (le domaine du chemin vieux), et en 1341 à Charbonnier "lo mas de las charrals".

- En 1694 environ, un acte notarié passé entre AC/1694  
gens de Riolles utilise ce mot "entre le chemin public dudit lieu et charryre es champ de Faurie".

- Dans les environs, citons "les Charraux", une CJT/067  
localité détruite de la commune de St Vert, et "le Charrial", village de la commune de St Martin d'Ollières.

- "Charal", utilisé comme adjectif, signifie dans le Centre-France "charretier", avec une variante PEG/106  
assez commune "charrau".

Il s'agit ici du chemin charretier séparant les terroirs de la Combe et de Ladry, et descendant de Riolles (la Font Brihat) vers le ruisseau par la Draille (Elie Pialoux, Jean Thonat).

LES CHAUSSADES

(ve la tsy'sada)

Ce seraient les parcelles CRE 401/404 et les environs immédiats. Numérotées CAN 172

elles sont portées aux matrices cadastrales sous le nom de "Malous" en 1882, ou encore "Maloux", à plusieurs reprises. M. Hostalier de Malaure n'a jamais entendu le nom de "Maloux" pour ce terroir. Il pourrait s'agir d'une mauvaise prononciation de "Malaure" (Voir "Malaure"). S'il s'agit d'une faute d'écriture, elle est très fréquente dans toutes les matrices cadastrales.

Personne ne connaît "Maloux", ni à Riolles, ni à Malaure. En revanche, M. Hostalier connaît "les Chaussades".

- Ce mot existe au Moyen-Age : "terra a las CAS/641  
chausas" (n° 956 du Cartulaire de Sauxillanges). En 1344 CJT/073  
on trouve "locus del chauchadis", en 1450 "las chausas" R90/430  
et en 1527 "las chaussadas" pour un lieu-dit de Cébazat.

- On connaît "la Chaussade" à Giat, "les Chaussades" à St Priest-des-Champs et à Lamothe (Haute-Loire), DLH/067  
"Chaussadis" à Bertignat.

- Le plus souvent il s'agit d'une chaussée, qu'on dit "chaussade" dans le Massif Central, et "causade" dans le Midi. C'est aussi une habitation sur la ADN/095  
chaussée.

- Bien sûr, la bonne solution vient du patois local, où ce mot a deux sens différents. C'est un drain PN2/894  
ou tuileau pour l'écoulement de l'eau de pluie, ce qui ne paraît guère plausible pour ce terroir en pleine campagne. C'est également un chardon, plus exactement le PBV/---  
PEG/110 chardon des blés (même dans le patois de la Dordogne).

JCP/350 Les botanistes l'appellent plus volontiers la cirse des champs.

ADN/118 Par extension, on appelle aussi "chaussades" les grosses touffes de hautes herbes, et les terrains où elles poussent en grand nombre des "chaussidières".

74



## LE CHENEGBIS

(ve l tsen'be<sup>i</sup>)

On ne trouve jamais ce nom cité comme lieu-dit aux matrices cadastrales. Pour-

tant c'est un terroir du Mazelet, correspondant aux parcelles CAN 988/996 ou CRE 1158/1163 (Mmes Fournier et Oléon de Riollés). (Voir "le Mazelet").

ENN/153 Il s'agit d'une chenevière. La culture du chanvre exigeait des sols profonds et frais, près d'un cours d'eau. Mme Fournier confirme que le terrain y est très bon et très profond.

PN1/105 Le "chènebis" signifie l'ouche, la parro, la  
PN2/1234 chenevière, la terre chenevière.

DLH/071 "La Chenevière" est un hameau de la commune de Puy-Guillaume.

PEG/111 Dans certaines régions, on dit "chènebard,  
VIT/246 chènebat", en Provence "canèbe", à Lyon "chenève". Ici,  
AC/1694 les notaires préféraient écrire "un jardin à chanvre",  
AC/1772 ou encore "une chevière", "un ort à chanvre".

GMH/301

La culture du chanvre fut stimulée par Colbert notamment dans la région de Billom. Tout village avait ses chenevières. Le meilleur chanvre était celui produit

GMH/348 de Gannat jusqu'à Brioude et de Clermont à Billom. Clermont-Ferrand, le 13 novembre 1824.

A Messieurs les Sous-préfets et Maires. Messieurs,

Des épreuves comparatives de la force du chanvre de diverses provinces du royaume ont été faites au port de Brest en 1808 et 1821. Il résulte de ces épreuves :

- 1° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre d'Auvergne pesoient, terme moyen, 645 grammes. Que trois ont été successivement soumis à l'effort de la romaine, et qu'aucun d'eux n'a rompu sous le maximum de 2200 kilogrammes. Le chanvre qui a servi à leur commétage avoit cependant été choisi dans des balles qui, à l'oeil, paroisoient être de vieille récolte et de qualité inférieure.
- 2° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre du Morbihan, du poids moyen de 632 grammes, ont rompu sous l'effort moyen de 1810 kilogrammes.
- 3° Que les quaranteniers de premier brin, commis avec du chanvre de Lannion (Côtes du Nord), du poids moyen de 650 grammes, ont rompu sous l'effort de 2113 kilogrammes.
- 4° Enfin que l'épreuve du chanvre d'Anjou a donné les mêmes résultats que celle du chanvre d'Auvergne. Nos chanvres peuvent rivaliser avantageusement avec ceux des autres provinces.

Cte L. d'ALLONVILLE.

(RAA n°33, Année 1824 - pp. 383/384)

AC/1616 un ort à chanvre...

On peut dater de 1875/1880 la décadence véritable du chanvre. Dès 1852, le maire de Sauxillanges déclare : "La baisse des prix provient de l'importation des chanvres étrangers dont nos produits ne peuvent soutenir la concurrence".

Cette culture était condamnée. Le tisserand R29/142 villageois disparaît au début du 20ème siècle.

81



LES CINQ CLOS

(ve sɛ̃'kjœ<sup>y</sup>)Parcelles CAN 713/721 et  
731/741  
CRE 748/755,

784/787, 797/805 et 808.

A la lecture des matrices cadastrales, on trouve "les Cinq Clos" (CAN/738 EN 1837 par exemple), "St Clos" (CAN/721 en 1908 par exemple), ou encore "A Cinq Clos". On peut se demander ce que sont ces clos.

VIT/299

NET/319

CAS/722

PRF/298

Le mot latin "clausum" (enfermé) a évolué en "clos, clausels, clouseaux", et "clau" en Provençal. Au 10ème siècle, on trouve onze fois les mots "clau" ou "claus" au Cartulaire de Sauxillanges. Ces mentions de "clos" sont fréquentes à partir de la deuxième moitié du 9ème siècle pour désigner des territoires plantés en vigne, par exemple, au Cartulaire de Brioude en 877 (n° 260) "cum curte et horto et clauso in cultura de villa Fontanas seu Cojiaco" (avec cour, jardin et vigne dans une exploitation de Fontanes ou Cougeac).

Au moins dès la deuxième moitié du 10ème siècle certaines parcelles furent alloties en lots indépendants les uns des autres. Dans les années 967-986, l'abbaye de Sauxillanges acquit ainsi quatre "listes", c'est-à-dire quatre parcelles allongées, dans un "clos" de la région d'Usson.

NET/197

ENN/131

PEG/118

Il existe aussi un mot méridional de sens différent "clot", creux, fosse, tombe ou encore combe, ravin, petite vallée ou bien terrain plat légèrement en cuvette, dont l'eau s'écoule mal. On trouve ces appellations occitanes sur une bande qui va du Gers à la Savoie et aux Alpes-Maritimes.

FLC/048

PEG/374

Un autre mot est utilisé dans les Pyrénées : "sinclo" (substantif féminin) qui est là-bas "un gradin herbeux dans des rochers escarpés."

Une autre solution pourrait bien être Saint-Claude ? "clodoaldus" s'est changé en "claud" ou "cloud" comme à St Clau en Dordogne, St Claud près de la Chapelle-Moulière en Vienne ou St Claud sur le Son en Charente, ou St Cloud...

LOL/413

REJ/324

AV1/369

REJ/319

St Cloud, fêté le 7 septembre, était le petit fils de Clovis et Clotilde, fils de Clodomir. Un autre St Claude, archevêque de Besançon fêté le 6 juin, mourut moine en 693. Il est connu pour avoir ramené à la vie trois enfants noyés. On pourrait imaginer que le terroir ait reçu ce nom à la suite d'un sauvetage de ce genre, mais les parcelles ne sont même pas attenantes au ruisseau.

AC/1787

AC/1788

Pourtant on se rapproche du véritable sens. *Le chart de St claud* comme on l'écrivait en 1787 ( St Claud) ou en 1788 ( St Cloux) il

*appartenances de cette paroisse de St cloux*

AC/1694 s'agit bien d'un nom propre. Ce sont deux textes de 1694 qui donnent la solution. "Saine Clos" dans l'un devient "Sagne Claus" dans l'autre. "Les Cinq Clos" actuels sont en fait une corruption de "la Sagne (de) Claude". (Voir "Sagne").

38



CLOS DE LA VERNEDE

(ve l kjœ<sup>y</sup> d la vyar'nəda)

Parcelle CAN 913

CRE 11

J'ai toujours entendu appeler cette parcelle "St Pacaud", mais le brouillon du cadastre de 1832 porte la mention difficilement lisible de "Clos de la Vernède" pour cette parcelle.

22



LES CLOUVEES

(ve ly kjy've<sup>i</sup>)

Parcelles CAN 433/448,

CRE 712/719 et 721/725

Il existe aux matrices

cadastrales beaucoup de graphies différentes : "les Douves"(!)(CAN 438 en 1837), "les Chouves"(CAN 441 en 1849) "les Clovets"(CAN 439 en 1860), "le Clouvel"(CAN 435 en 1887), "le Chouvet"(CAN 444 en 1896), "le Clovet"(CAN 447 en 1904), mais aussi "les Clouvés, les Chouvés, les Chouvées"...

La parcelle CAN 433 (CRE/719) est portée "Coudert de Riol". Il s'agit de la petite bâtisse abritant la fontaine en haut des Pichets. (Voir "le Pré de la Font").

C'est un nom très utilisé dans notre région. Clouveloux à Job, les Cloviaux à St Babel, les Clouvioux à Job et Grandrif, le Clovel à Varennes près Sauxillanges, les Clovias à Flat, etc. On peut en rapprocher "Clavières" dans le Cantal. Ce mot n'a guère évolué. On écrivait "claverias" en 939 et "clavieras" en 1230.

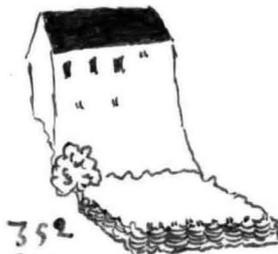
On pourrait faire dériver ce mot de "clau" (clôture) en Provençal, et de "clauvet" (petit coin de terre), mais dans ce sens, il n'existe qu'en Provence.

La suggestion d'Auvergne-Magazine (q.v.) ne vaut rien non plus.

En fait, une "clavière" ou "clouvée" est une clôture de haies.

DLH/096  
VIT/299

NET/319

352  
Peyrus.42  
Nonette

48 St Bonnet



309 St Vincent.

349  
Solignat(?)

355 Monpentier

PEG/118 On reconnaît le même mot, avec le même sens,  
STD/576 en irlandais "clyath", en gallois "clwyd", en breton  
"cloued" et en vieux français, "cloie" qui s'est changé  
en "claie, clayon, clayonnage", une haie de pieux et de  
branches pour soutenir les terres.

Il s'agit bien de claies de branchages, et  
l'Armorial de Guillaume de Revel, qui date de 1456 envi-  
ron, nous montre ces "clouvées" dans un croquis sur six  
à peu près: le fil de fer barbelé n'existait pas et il  
fallait bien quelques fois se libérer de la garde du  
bétail à l'extérieur. On en trouve dans ses dessins de  
Nonette, St Bonnet le Chastel, Monpentier d'Antoing,  
St Vincent, Chirat de Perrier, Pertus d'Orbeil, où la  
clôture sert également à retenir la terre sur la pente,  
Cheynat de Ludesse, la Roche Blanche, etc.

La première mention que je connaisse des Clou-  
vées de Riollles date de 1694.

*... scitué auxd(ites) appartenances appelé du Clouvis...*

AC/1694 ... scitué auxd(ites) appartenances appelé du Clouvis...

41  (ve l kɥj'ze<sup>i</sup> - ve l tɥj'ze<sup>i</sup>)  
LE CLUZEL Parcelles CAN 1082/1085,  
1286/1294  
CRE 975, 979/983,

AC/1787 1051/1052, 1220/1224. Il existe un "Bois de Cluzel" dans  
la prisée effectuée en 1787 par Chantagrel. On trouve  
ce nom écrit "le Cazet" (Parcelle CAN 1288 en 1837) mais  
aussi "Cazel, Cuzel, Cuzet, Cluzet"...

En bas-latin, "clusellum" signifie une grotte  
à découvert.

NET/364 E. Nègre, pour le Tarn, étudie le mot "cluzel"  
à partir du latin "clusu", participe de "cludere", mis  
pour "claudere". Le sens fondamental est donc "lieu fer-  
mé". En Velay, ce nom est fréquent et mène infaillible-  
ment à une grotte, un souterrain ou un abri sous roche.

C76/141 On trouve "clusellum", un terroir de Ste Flo-  
CAS/498 rine au 10ème siècle (n° 689 du Cartulaire de Sauxillan-  
CAS/736 ges) et "terra clusa" (n° 438). En Périgord et Limousin  
PEG/119 c'est "cluse, cluzel, cluseu" vers 1150. En 1250 dans  
CJT/085 notre région, c'est "lo cluzel".

DLH/097 Dans les environs, on trouve "la Cluze" à St  
Sauves, "le Cluzeau" à Lapeyrouse, "Cluzel" à St Priest  
des Champs et St Bonnet le Chastel.

C76/141 Ce nom est suggestif d'un ancien abri sous  
roche, réaménagé ou non. Les appréciations varient beau-  
coup, les uns croyant à des indices préhistoriques, et  
les autres rapportant tout au Moyen-Age.

Rien ne subsiste en surface, mais il y a sans  
doute quelque chose à chercher.

"Il y a un trou dont l'entrée est au sommet de la par-  
celle CRE 1224, à environ dix mètres sous le chemin, et  
au centre entre CRE 1223 et CRE 1225. J'avais quinze  
ans environ quand mon oncle et un autre y sont descendus.  
Au bout de cinquante mètres, ils ont pris peur et sont  
revenus. L'ouverture a été comblée avec des rochers re-  
couverts de terre. Ce champ est maintenant à nous. On  
l'appelait "le Champ de Groleau". (Maurice Libeyre).

"L'entrée serait au dessus du chemin. On y descendrait  
par quelques marches. Le souterrain irait jusqu'au Mas

d'Espeluches de l'autre côté du ruisseau. (M. Carle).  
 "La galerie part du Champ de Groleau et va jusqu'à la  
 Garde-Montavary. Elle est comblée. L'entrée est chez  
 Libeyre dans le deuxième des trois tertres. (CRE 1068 ou  
 CRE 1076). J'y entrais quand j'étais petite fille. Quand  
 les vaches passent sur le chemin au dessus, ça sonne  
 creux. (Mme Fournier).

"Ce n'est certainement pas une grotte naturelle, car la  
 roche est cristalline. (Roger Libeyre).

"Rien ne permet de penser à des mines, car il n'y a pas  
 d'indices géologiques pour cette zone. (M. Périchaud,  
 communication téléphonique du 23 mars 1983).

Voir "le Rodier, Mines du Rodier, le Filant  
 de Carte".

78



## LE COIN

(ve l kwë)

Parcelles CAN 752/754  
CRE 834/835

En 1859, les matrices cadas-  
 trales donnent "Trois coins" pour la parcelle CAN 753,  
 mais partout ailleurs, c'est "Au Coin, les Trois Coins".

C'est la forme de cette parcelle entre les  
 chemins qui a certainement suggéré ce nom.

Au 10ème siècle déjà on trouve des terroirs  
 ainsi nommés. Par exemple, dans le Cartulaire de Sauxil-  
 langes, "coinio" (n° 805), "al coin" (n° 957), "el coin"  
 (n° 956).

CAS/722

Il existe au moins cinq "Coins" ou "Coin" dans  
 la région, à Job, St Bonnet le Bourg, Châteauneuf, Bort  
 et St Julien de Coppel.

DLH/097

86



## LA COMBE

(ve la 'kõba)

Parcelles CAN 596/597,  
655/675  
CRE 628/636,

640/644, 646, 661/664, 764/765

"Kumb" en gaulois, "cwm" en gallois, "combe"  
 en celtique indiquent tous un fond, un vallon, une dé-  
 pression, souvent sur le penchant de la montagne,

AGL/034

PBV/013

DAU/203

ENN/130

VIT/211

une vallée au versant raide,  
 une vallée sèche,  
 une petite vallée ou dépression au flanc d'un coteau,  
 une vallée étroite.

Deribier indique pour "combe" le sens dialectal : fond de terre bas.

Dauzat donne le sens général pour le Massif  
 Central : "vallée sèche", avec augmentatif "combas" et  
 diminutif "combelle".

Il ne reste plus beaucoup à dire sur les "com-  
 bes" après Ernest Nègre. Nous sommes ici en pays très  
 ancien. "Comba" remonte au celtique "cumba", attesté  
 comme nom de lieu et correspondant à l'irlandais "cum"  
 (vase), au kymrique "cwm" (vallée), au breton "komm"  
 (auge), "komb" (vallée).

FLC/111

CAS/724

MTM/073

VIT/211

On trouve "combas" neuf fois au Cartulaire de  
 Sauxillanges au 10ème siècle, "comba" en 1204, et en  
 1230 une "villa de la cumba" en Haute-Loire.

Dans les parages, une douzaine de lieux habi-  
 tés portent ce nom au singulier, à Anzat-le-Luguet, St  
 Jean-en-Val, St Bonnet le Chastel, etc. et en Haute-

DLH/099

AV3/011 Loire, trente-cinq villages au moins.  
 (Voir "la Font Brihat, la Font de la Combe, la Charrot")

CAS/167 Faut-il voir dans l'acte n° 190 du Cartulaire de Sauxillanges, la cession de deux vignes et d'un champ qui seraient situés dans les appartenances de Riolles? Les noms de "St Martin" et "les Combes" sont bien trop fréquents dans les environs pour en décider à coup sûr. Par curiosité, nous donnons l'acte in-extenso.

"In nomine Dei aeterni et salvatoris nostri Jesu Christi. Ego Straderius et uxor mea Agina cedimus aliquit de res nostras, hoc est vinea una et unum campum qui est in Toron, in vicaria S. Germani, et habet ipsa vinea et ipse campus terminum de una parte via publica et de secunda similiter via et de duabus partibus terram de ipse hereditate ; et cedimus alia vinea qui est in terra S. Martini de medio planto quam habemus divisam, et habet (...) terminum incretum et ex quarta parte terra de ipsa hereditate ; et cedimus unum campum qui est a cumbas et habet terminum de uno latus terra Eustorgii, de alia parte via, de tercia de ipsa hereditate, de quarta terra Wilelmi ; et cedimus alia vinea qui est in cultura S. Martini, et habet fines de uno latus via publica et de tres partes terram S. Martini. Infra Iestas fines cedimus has res Domino Deo et S. Petro de Celsinianas, ubi domnus Maiolus previderetur. Si quis hanc conscriptionem contradicere presumpserit, iram Dei omnipotentis incurrat.

Sig. Straderii et uxoris ejus Agine

Sig. Rainaldi

Sig. Andree, regnante Lothario reg."

-o-o-o-o-o-o-

"Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur Jésus Christ. Moi Straderius ainsi que ma femme Agina, nous cédonns une partie de nos biens, c'est-à-dire une vigne et un champ situés à Toron, dans la vicairie de St Germain. Cette vigne et ce champ sont limités d'un côté par la voie publique, d'un autre côté par la même voie publique et des deux autres côtés par une terre qui est un bien de famille. Nous cédonns d'autre part une autre vigne du même plant qui se trouve dans la terre de Saint Martin que nous avons divisée. Et elle a (...) une limite commune à plusieurs propriétaires, et du quatrième côté une terre qui est un bien de famille. Et nous cédonns un champ qui est aux Combes et qui jouxte d'un côté la terre d'Eustorge, d'un autre le chemin, du troisième un bien de famille, et du quatrième la terre de Guillaume. Et nous cédonns une autre vigne qui est dans la terre de Saint Martin, et dont les limites sont d'un côté la voie publique et des trois autres côtés la terre de Saint Martin. Dans ces limites, nous cédonns ces biens au Seigneur Dieu et à Saint Pierre de Sauxillanges, où Dom Maiol en prendra soin. Si quelqu'un a la présomption de s'opposer à cet acte, il s'expose à la colère du Dieu tout puissant. Suivent les signatures de Straderius

de sa femme Agina

de Rainald

et d'André

Rédigé sous le règne du roi Lothaire."

(Cet acte peut donc être daté de l'an 970 (+/- 16 ans).

95

## COMBECHAPPE

(ve 'kõba'tsapa)

Parcelles CAN 477/488

499/504

CRE 554, 556/563

AC/1694 568/570. En 1694, on écrivait "appelée de Combe Chappe".

AC/1772 Le 23 juin 1772, c'est "Comme Chappe" (un autre pré (à)

AC/1778 Comme Chappe") puis

AC/1787 "Conbe Chape" le 31

mai 1787, et encore

AC/1833 "Combe-Chape" le 30

septembre 1833. Les

textes les plus an-

ciens concordent,

c'est bien ainsi qu'il faut dire, et tous le disent ain-

si à Riolles. Pourtant les rédacteurs des matrices sont

pris de folie douce. En 1842, on écrit "Combechat" (CAN

483), en 1867 "Combe Chale" (CAN 478) et ensuite "Combe

de Chat, Combe Chat, Combachat, Combachas, Combachat".

D'où vient cette appellation? En 1204 on trou-

ve le mot "chap" au sens de "principal", dérivé sans

MTM/091 doute du latin "caput" (la tête, la partie supérieure).

DAU/173 "Combe Chappe signifie donc "le haut de la com-

be". A St Just près Chomelix en Haute-Loire, il existe

un lieu-dit "Cham-Mas de Mairac". "Cham" pourrait être

A83/192 ici une modification de "chap", la tête.

*un autre pré pour une chappe*  
*la combe chape*

18

## COMBE DE BRU

(ve 'kõba d bry)

Parcelles CAN 367/368, 377/

383, 387/390,

395/406, 412/416

CRE 143/147, 156/161, 165/169, 171/186, 190, 194.

Les matrices cadastrales donnent pour 1838

"Combe de Bru" (CAN 400), pour 1842 "Combe de Bra" (CAN

389), pour 1860 "Combe du Brus" (CAN 390), pour 1897

"Combe de Buis" (CAN 380) mais on trouve surtout "Combe

de Bra", et même "Combe de Bras, de Cra, de Céra, de

Céras, Combe Arbra" et "les Marées" (CAN 388) !

A Riolles, tous disent "Bru", jamais "Bra".

PEG/075 Beaucoup de lieux portent un nom approchant.

LOL/640 Bru dans le Lot, le Brus aux Estables, à St Pal de Mons,

VIT/243 Espaly-St Marcel, Lapte en Haute-Loire, la Bru dans le

LOL/640 Cantal, Corrèze, Dordogne, le Brus en Haute-Loire, les

DLH/037 Bruts près de Cunlhat, les Brux à Villosanges et au

Montel de Gelat, etc.

Ce même nom existe dans les textes anciens

comme toponyme. "Lo brucz" (1314), "la bru" (1326), "loci

deus brus" (1348), "los brux" (1399), "los brus" (1408),

CJT/047 pour en citer quelques-uns dans la région.

Le malheur est que personne ne s'entend sur

le sens du toponyme, car le nom commun a une multitude

de significations.

En patois local, "bru" ou "brusse" est une

ruche. Alors, "le vallon des ruches"? Peu probable.

ENN/041 En gaulois, "brocco" désigne un blaireau.

C'est possible, mais ici, le nom patois du blaireau

est "tessou" (te'su).

ADN/071 Albert Dauzat propose "bru" ou "brut" comme

matronyme signifiant dans le Massif Central "une maison

dirigée par la bru". Certainement pas: le lieu est dé-

sert.

ADN/066 En partant du mot gaulois "brogilos", on ob-  
 A62/149 tient "breux, breuil, breil, bruel", c'est-à-dire un  
 bois humide, ou un bois taillis, ou un bois clos, ce  
 qui ne semble guère s'appliquer à ce terroir.

A73/246 Pourra-t-on y reconnaître le mot gaulois la-  
 tinisé "bruscum" qui signifie "érable moucheté" ou "tu-  
 bérosité de l'érable"? Que d'imagination!

NET/314 Il nous reste le mot gaulois "brogia" (fron-  
 tière, bord), qui a produit "broua, broa, bro" dans une  
 zone qui va de l'Albigeois au Limousin. S'agirait-il  
 alors d'une lisière, d'un bord, d'un talus envahi d'ar-  
 bres et de végétation?

FOA/--- En fait, si l'on veut rester dans le domaine  
 LOL/640 de la botanique, le mot le plus plausible est un radical  
 ENN/142 celtique qui a produit le gaulois "bruc, brucs, bruca",  
 DAU/120 le breton "bruc", le latin "brucus", le bas-latin "bru-  
 A62/155 garia, brucaria", le gallo-romain "bruca, bruco", l'an-  
 cien français "bru, brui". Toute cette famille a le sens  
 de "bruyère" ou "champ de bruyère" et dans notre région  
 a produit les noms de "breure, brière, bruas, brugeas,  
 A73/252 brugère".

AC/1694 Un acte de vente de la fin du 17ème siècle  
 fait mention de "la Combe de Bru" dans les appartenances  
 de Riolles, et un peu plus bas dans le même acte, on  
 écrit "la Combe de Brou".

*Situations appartenances appelées la Combe de Bru*

En 1774, la propriétaire du "bois de Combe de  
 Brut", qui loue sa parcelle à des habitants de Riolles,  
 se plaint du rapport nul qu'elle en tire.

"Damme Janne Juillienne de Vertamy, veuve de Mre Claude  
 Oradoux, tuteur de Prudence Oradoux leur fillie, ycelle  
 héritière de deffunt son père et Prudence et Marie Anne  
 Oradoux, belle-soeurs de lad(ite) dame Oradoux, bour-  
 geoise habitante de la ville d'Auzon, demanderesse..."  
 (...) propriétaires du bois de Combe de Brut en total,  
 la partie de Vissac n'a pas vu une possession utile de  
 trente ans...

ordonnent la plantation de bornes oboit appelé la Draye  
 et scavoir sy les bornes sont bien placées et suffi-  
 sante"...

(AD/43 224 B 7/224 B 8 - d'avril 1774 à janvier 1778)

18

LA COMBE DE BUGE

(ve la 'kōba d )  
 Cette "combe de Buge" pour-  
 rait être la parcelle CAN  
 380 si on se fie à une gra-  
 phie de 1897 aux matrices cadastrales "Combe de Buis".  
 (Voir "Combe de Bru").

C'est peut-être aussi ce qu'il conviendrait  
 de lire au n°4 de la prisée Chantagrel du 31 mai 1787,  
 plutôt que "la Combe de Buge".  
*la Combe de Buge*  
 Alors, "la Combe de Buye"? Si  
 elle existe, et aucun habitant  
 de Riolles ne l'a mentionnée,  
 elle serait à situer entre Combe de Bru et Combelibaud,  
 dans Pinatelloux.

53

## LA COMBE DE LOURINE

(ve 'kōbalu'rina)  
Parcelle CAN 1145, CRE 863,  
donnée aussi parfois comme  
"Combe de Somme" (q.v.).

Ce toponyme, qu'on trouve aux matrices cadas-  
trales, est confirmé par Mme Fournier, qui l'a entendu,  
et qui a aussi entendu dire "Combe Lorris".

ADN/372

Dans le Midi, "laur" est le laurier. St Laur  
est honoré dans le centre et l'ouest.

NET/259

"Laurina" est le laurier du Portugal, dérivé  
en "-ina" du latin "laurus" (laurier).

Les dictionnaires occitans donnent "laurier  
amandier, laurier cerise".

On n'imagine guère des lauriers en pleine  
terre à Combe de Lourine avec le climat actuel. Il faut  
donc supposer que "lourine" ou "lorris" pourrait être  
un nom de personne, mais il n'existe pas à ma connais-  
sance dans les archives de l'état-civil de St Martin  
d'Ollières, qui remontent pourtant à 1568.

Dans l'acte qui suit, faut-il lire "Combe de  
l'Aurine" ou bien "Combe de l'Aurisse"?

-o-o-o-o-o-o-o-

Le 15 novembre 1788

Par devant le notaire royal en la ville d'Auzon soussi-  
gné, en présence des témoins ci après nommés,  
sont comparus François Bravard, laboureur, habitant du  
village de Riolles, paroisse de St Martin d'Ollières -  
et Vital Mazal, laboureur, habitant du même lieu de Ri-  
olles - lesquels ont volontairement fait entre eux  
l'échange et permutation qui suit :

Savoir que le dit Bravard a déclaré au dit titre d'échan-  
ge au dit Mazal acquérir un petit pacage de la contenue  
d'entour deux coupées, situé aux appartenances de Riol-  
les, terroir de la Combe de l'Aurisse (?) justice et  
mouvance de Chassignolles, joignant le ruisseau du Ma-  
zelet de midi, la buge de Robert Pialoux de nuit, la  
côte de Pierre Sabatier de bise, et le pré du dit Mazal  
de jour.

Plus autre petit pacage de la contenue d'entour une cou-  
pée, situé aux mêmes appartenances de Riolles, terroir  
de la Combe de l'Aurisse (?), même justice et mouvance  
de Chassignolles, joignant le ruisseau de midi, le pré  
et bois du dit Mazal de nuit et jour, et le bois du dit  
Bravard de bise, convenu que le dit Mazal fera la rase  
pour faire arroser le dit pacage et son pré y attenant  
au dessous d'un grand rocher appartenant au dit Bravard  
lesquelles deux parties du pacage les parties ont dé-  
claré être en valeur de la somme de six livres.

Et en contre échange le dit Mazal a déclaré au dit Bra-  
vard aussi acceptant une partie de terre à prendre sur  
plus grande contenue du côté de bise de la contenue  
d'entour trois coupées, située aux mêmes appartenances  
de Riolles, terroir de St Cloux, mêmes justice et mou-  
vance de Chassignolles, joignant le surplus de la terre  
du dit Mazal entre lesquelles bornes ont été plantées  
de midi, le champ de Benoit Hostallier de jour, celui  
de Sébastien Martin de bise, et le champ du dit Bravard  
de nuit laquelle partie de terre les parties ont décla-  
ré être en valeur de la somme de six livres...

621488



# ardesants Le notaire

royal eula vider D'auzon Souffigais en présence des témoins le qui, un  
 foat comprou françois brard Laboureur habitant du  
 village de Riolles paroisse de St. Martin Riolles

Et vitat un arat Laboureur habitant d'auzon Riou de Riolles

Lequel ont volontairement fait ratifier l'achat et permutatou  
 qui fait

Savoir que les brard a delaisé a dit titre Recheage a dit  
 un arat acceptat un petit passage de la couronne et autour d'un coupe  
 titai aux appen de Riolles terrain de la combe de l'auzou justice  
 mouvaire de charniquolles joignant le ruisseau de marte deuidy la  
 Gue de robes qu'ilous deuit Latite de p'ice Sabotat de bu  
 et le via d'auzon un arat de jour

(1°)  
 (2°)

plus autre petit passage de la couronne d'auzon un coupe titai aux  
 un arat appartenances de Riolles terrain de la combe de l'auzou un arat  
 justice mouvaire de charniquolles joignant le ruisseau deuidy le via de bois  
 d'auzon un arat deuidy et jour et le bois d'auzon brard de bu enuon quel d'au  
 un arat fera la rap pour faire un arat de passage et son via y  
 attenant ad'auzon d'un grand rocher appartenant a dit brard lesquels  
 deux parties du passage les parties ont déclaré être en valeur de la somme  
 de six livres

(1°)

Et un arat recheage d'auzon un arat a delaisé a dit brard aussy  
 acceptat une partie de terra a p'ader sur plus grande couronne de  
 l'auzon de bu de la couronne d'auzon trois coupe titai aux un arat  
 appartenances de Riolles terrain de St. Cloux un arat justice mouvaire  
 de charniquolles joignant le surplus de terrain d'auzon un arat entre  
 lesquelles boues ont été p'atée de uidy le champ de bu de l'auzon  
 de jour Caluy de ribantier un arat de bu et le champ d'auzon brard  
 un arat laquelle partie de terrain les parties ont déclaré être en valeur de la  
 somme de six livres.

(3°)

(1°) "aux appartenances de Riolles, terroir de la Combe de  
 (2°) "le ruisseau du mazelat" l'Aurisse" (?)  
 (3°) "aux mêmes appartenances de Riolles, terroir de St Cloux"

54

## COMBE DE SOMME

(ve 'kõba 'soe<sup>y</sup>ma)  
 (ve 'kõba la 'soe<sup>y</sup>ma)  
 Parcelles CAN 1139/1143,  
 1145/1153

CRE 863/868, 873, 876/881.

AC/1694

Le plus ancien écrit connu qui mentionne ce lieu-dit (fin du 17ème siècle) concerne la vente d'un bois

*de Chataigne auxd(ites) appartenances appellé de la Combe de la Saume*

"de chataigne auxd(ites) appartenances appellé de la Combe de la Saume".

On trouve "Combe de Somme" en 1838, "Combe-somme" en 1866, "Combe de Sauve" en 1885 (CAN 1145), et "le Crapoux" une fois sur deux pour CAN 1153.

STD/303

VIT/206

Le latin "summus" (le point le plus élevé) a donné naissance au vieux français "som, son", qui a deux sens dérivés :

TRO/079

DAU/660

ENN/129

- le point le plus élevé du cours d'eau, et donc la source,
- le point le plus élevé du relief, et donc le sommet (ancien français et ancien occitan).

Le problème avec cette interprétation est que nous devrions avoir plutôt "la somme de combe" que "la combe de somme" dans ce cas-là.

Je préfère une explication donnée dans un article de l'Almanach de Brioude.

"Gourme-Saume" (Céaux d'Allègre), "la Grome-Saume" (Malvières), "Groume-Saume" (Yssingeaux) : ces appellations remontent au Moyen-Age. L'élément verbal est encore vivant dans le patois, et se dit d'une bête qui reste au pacage sans brouter, tête levée.

Le mot "somme, saume", du bas-latin "sagma", devenu "sauma" (voir Isidore de Séville, 7ème siècle) a désigné et désigne encore l'ânesse dans notre patois. Il n'est plus employé en français que dans l'expression "bête de somme".

A67/225

Nos toponymes s'appliquent à des prés maigres. Au nord de St Martin d'Ollières, une anesse se dit "miarre" (na'mjara), mais tout le sud dit "sauma" jusqu'à Narbonne. (Voir L. LAMBERT: "Lou filhol de la mort" Revue des langues romanes, 3e série, tome 27, pp. 184 et suivantes, 1885).

13

## COMBELIBAUD

(ve 'kõbali'bo)  
 Parcelles CAN 304/310,  
 319/331, 349/353, 369/377,  
 CRE 190, 193,

195/198, 205, 217/230, 233.

AC/1694

A la fin du 17ème siècle, on écrivait dans le même document, à quelques pages d'intervalle, "Combelibo, Combellobo, Combelloboz".

AC/1772

Plus tard, le 23 juin 1772, un autre document fournit deux graphies encore différentes, "Commalibos" et "Commalibiaux". Citons encore la prisée déjà mentionnée de 1787 où on lit "Conbalibos".

*Combelibo*  
*Commalibos*  
*Commalibiaux*  
*conbelibos*

Aucun autre toponyme de la Section C n'est écrit de façons plus différentes et variées.

Combalbaud, Combalebaud, Combalebeau, Combalebot, Combalhaut, Combalehaut, Combelibaud, Combalibaud, Combe Libaud, Combaleband, Combaledoud, Combeledoud, Combalechaud, Combalefaud, Combalebaire...

ADN/142 Albert Dauzat cite "la Combe Alibaud" et "la Combe Alibert."

Faudrait-il couper le mot en trois pour en faire "Combe li Bos", c'est-à-dire "la Combe du Bois"?

Pourtant la deuxième partie du mot pourrait bien cacher le nom d'un propriétaire, et il est bien tentant de penser aux noms qui se trouvent encore sur place, et en grand nombre dans les registres d'état-civil de St Martin d'Ollières : Libeyre, Lubeyre, Libert.

En 630 environ, sous le règne de Dagobert, les "liberts" sont des "demi-libres".

Ils sont affranchis par une simple lettre du maître, ou une déclaration à la paroisse. Sitôt après, ils ont droit à la détermination limitative de leurs obligations, à la liberté du mariage, à la disposition de leur pécule, à l'acquisition de biens, à l'embauche de serfs. Ils peuvent conclure des contrats, être demandeurs ou défendeurs en justice, s'adresser à l'évêque en cas de violation de leur statut.

S'ils sont cultivateurs, ils n'ont pas le droit de quitter le domaine, mais ils ne peuvent pas être chassés, sauf pour négligence ou faute grave, de la terre qu'ils "tiennent", et dont ils ne sont en rien propriétaires. Ils doivent au maître une redevance personnelle, un pourcentage de récoltes, un nombre fixe de corvées.

Leurs enfants leur succèdent dans la "tenure", c'est-à-dire dans l'exploitation de la terre qu'ils tiennent, mais s'ils meurent sans enfants, non seulement la tenure, mais la totalité de leurs biens, reviennent au maître.

S'ils sont domestiques, ils ne peuvent pas quitter leur service et leurs enfants leur succèdent, sauf dérogation accordée par le maître.

DAG/102 Ils "valent" en justice environ 60% du prix d'un homme libre, le triple du prix d'un serf.

83



LES COMBELLES

(ve la kō'boela)

Parcelles CAN 676/677,  
687/691, 700/709  
CRE 637/638,

762/763, 771/776, 781/783. Les matrices cadastrales sont erronées, car elles donnent constamment "Combettes", sauf pour la parcelle CAN 705 (CRE 774) où nous avons "Combelles".

A71/170 de "combe" (Voir "la Combe").  
CJT/087

Le mot "combelle, combette" est un diminutif de "combe" (Voir "la Combe").  
Le mot "las combellas" est attesté au moins depuis 1459.

DLH/100 Sans même compter "la Combelle", bien connue dans la vallée de l'Allier au sud d'Issoire, on connaît au moins deux "combelles" ou "combel" dans le Puy-de-Dôme, à Chamalières et Vertolaye.

55

## COMBETONNE

(ve 'k<sup>o</sup>b 'tuna)  
Parcelles CAN 1132/1136  
CRE 870/871,  
873/875, 877.

La parcelle CAN 1134 (CRE 873/874) est donnée comme "le Rossignol" une fois sur six environ.

"Combetonne" (1866, parcelle 1134) est la forme francisée du mot patois "combetoune", qu'on trouve tel quel au folio 192 pour la parcelle CAN 1133.

"Combelorme" (pour la parcelle CAN 1136, deux fois sur trois) est une erreur.

"Combetoune" est un sur-diminutif de "combette"

102

## COMBETTE

(ve k<sup>o</sup>'b<sup>e</sup>t)(ve la k<sup>o</sup>'b<sup>e</sup>ta)  
Parcelles CAN 226/233  
CRE 463/470

On trouve "la Combette" dans la prisée Chantegrel du 31 mai 1787. En 1837, la parcelle CAN 229 est dite "la Combatte". Plus tard, on trouve (la) Combatte ou (la) Combette.

PEG/120 En ancien français, une "combette" est un petit vallon.

NET/196 En haut des pentes, c'est une légère dépression qui ne continue pas vers le bas.

LOL/599 Comme toponyme, on trouve "Combette" en Dordogne, Jura, Alpes Maritimes, Savoie, Haute Savoie, et Puy-de-Dôme.

DLH/100 Il existe un "Combette" à Vertolaye, et un autre à St Anthème.

111

## LA COMBE VIGNAL

(ve la k<sup>o</sup>b ... )  
"La Combe Vignal" est une interprétation plausible d'une écriture difficile-

AC/1694 ment lisible dans un acte de vente de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. On pourrait y lire aussi bien Vional, Vignol, ou même Vidual. Personne ne connaît cette combe.

*appelé la Combe de Vignal contenant quatre cartonnées que joint le chemin de Mallaure à Ollières d'orient, et le champ de Pierre Dyssard, Martin Mazal de Midy, et le paschier de Jean Ortigier par sa femme et les paschiers de Champ dud Jean Combes de Bize.*

... "Plus un autre champ auxd(ites) appartenances appelé la Combe de Vignal contenant quatre cartonnées que joint le chemin de Mallaure à Ollières d'orient, et le champ de Pierre Dyssard, Martin Mazal de midy, et le paschier de Jean Ortigier par sa femme, et les paschiers du champ dud(it) Jean Combes de bize."

Si ce terroir est bordé à l'est (d'orient) par le chemin de Mallaure à Ollières, ainsi que par des pâtures (paschiers) sur les autres côtés, on peut le situer aussi bien dans le Rivau de Malaure, qu'aux Quatre Chemins, qu'à la Comtesse ou au Rivau de la Notte, tant qu'il reste "une combe", c'est-à-dire un petit vallon, pour obéir à sa définition.

9



## LA COMP

(ve la kō)

Parcelles CAN 119/127,  
154/156  
CRE 275/279,

354/356, 394, 414/415. Pour la parcelle CAN 125/126, on trouve tantôt "la Combe," ce qui est une erreur, et tantôt "Lachamp".

Il est très possible que ce nom de terroir soit en fait une mauvaise prononciation patoise de "Lachamp", mais on le trouve très souvent aux matrices cadastrales dès 1837, et probablement avant. Les trois formes principales sont "La Comp, Lacomp, Comp".

A Riolles, on ignore ce toponyme, ce qui renforce l'idée d'une erreur de prononciation pour "Lachamp". Pourtant cette appellation pourrait s'avérer intéressante si "La Comtesse" (Voir ce terroir), qu'on trouve souvent orthographiée "La Comptesse", était un diminutif de "La Comp".

Il semblerait que le mot "Comp" vienne du latin "compendium", un raccourci. Je crois qu'il convient de prendre le sens de raccourci comme "abréviation", plutôt que comme le mot "coursière" en Auvergnat.

On trouve "comp" écrit dès le 7ème siècle. Compains, dans le Puy-de-Dôme, est cité à l'époque mérovingienne "...in loco qui compendiacensis dicitur."

VIT/122

6



## LA COMTESSE

(ve la kō'tesa)

Parcelles CAN 016/028  
CRE 307/315

On trouve écrit "la Comptesse" pour la parcelle CAN 027 en 1873 et 1895 aux matrices cadastrales, mais très souvent "la Comtesse".

Ce peut être un diminutif de "la Comp". Dans ce cas, si les deux toponymes datent de la même époque, l'un pourrait signifier "la lande", et l'autre "la petite lande". Si les deux toponymes ne sont pas contemporains, "la Comptesse" serait postérieur à "la Comp" et signifierait probablement "petit terroir détaché de la Comp".

Une autre origine envisageable pour ce mot serait à partir du mot latin "comitatus", mais avec beaucoup de réserves, car ces divisions administratives géographiques étaient des territoires beaucoup plus vastes. Venant de "comitatus", le sens serait donc "qui appartient au comte" ou encore "qui appartient à Comptour".

CAS/014

Au Cartulaire de Sauxillanges, on trouve la phrase suivante :

"in comitatu brivatensi, talendiso, tolornensi, arvernensi, claromontensi, ucionensi, libratensi, ambronensi" On aura reconnu Brioude, Tallende, Turluron, Clermont, Usson, le Livradois et le Lembron, le "comitatus arvernensis" désignant "la cité toute entière", donc, le

Comté d'Auvergne. On voit ici de quel ordre de grandeur il s'agit. On est loin de la surface d'un petit terroir de village.

Même si une carte récente de l'Institut géographique national porte pour ce terroir la mention "Moulin à vent ruiné", il n'y a jamais eu de moulin à vent à la Comtesse.  
(Voir l'explication plausible à "Moulin à vent ruiné").

60



LES COTES

(ve la 'kəʏta)(ve la 'kyta)  
Parcelles CAN 1021/1033  
1114/1120  
CRE 1192/1201

1203/1206, 1208/1211, 1219/1221.

CAS/628 Au 10ème siècle, on trouve "la costa" (par ex-  
VIT/205 emple au Cartulaire de Sauxillanges, n° 941). En 1208,  
"terra de la Costa" désignait "la Coste" de St Etienne  
Lardeyrol en Haute-Loire.

FLC/111 Ce mot, qui signifie bien sûr "les versants"  
correspond à de très nombreux lieux habités dans le Puy  
de-Dôme, à St Bonnet le Bourg, St Jean en Val, Usson,  
DLH/102 Varennes sous Usson, Egliseneuve des Liards, etc.

AC/1694 A la fin du 17ème siècle, un acte notarié  
mentionne à Riolles "...un autre boix auxd(ites) appa-  
tenances appelé les Cottés".

Malgré le mot "Mazure" porté à cet emplacement  
sur la carte au 1/50 000ème à hachures de niveau, il ne  
semble pas qu'il y ait eu de bâtisse aux Côtes.

Ces "côtes" sont couvertes d'éboulis et de ro-  
chers dangereux. Elie Pialoux raconte qu'un agriculteur  
de Riolles, "ses boeufs et son barrot" ont été écrasés  
par un éboulement sur le chemin qui passe au dessous.  
Mme Fournier a vu un rocher descendre la pente et tuer  
un mouton du troupeau que gardait Roger Hostier.

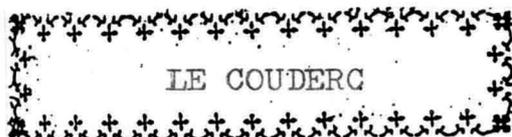
"Par dessus le bruit sifflant du torrent, une  
"sorte de roulement se précipitait, devenait un bondis-  
"sément à gros frappements sourds.(...) Une masse énor-  
"me parût s'élever devant eux, creva les buissons,  
"s'abattit dans un rejaillissement, sauta à contre-pen-  
"te, retomba en envoyant encore de l'eau par grandes  
"flaques.

"Déjà une autre roche dévalait, en vingt bonds,  
ébranlant le terrain, éventrant les verdure. Elle pas-  
"sa comme un tonnerre.

"Ce fut la présence d'esprit de Gaspard qui  
"les sauva. Il les ramassa tous sur un dos d'âne. Les  
"roches, malgré leurs sauts à hauteur d'homme, suivaient  
"les creux de la pente..."

H. POURRAT. Gaspard des Montagnes (Livre III, 5ème  
Veillée, 5ème Pause.)

32



LE COUDERC

(ve l ku'der)  
Parcelle CAN 796  
CRE 652, 726/729  
"Le Bouillas Bas" (Voir à

ce toponyme) est situé sur le Couderc.

A72/235 Le mot gaulois "koterico", le gallois "cytir"  
NET/298 ont le sens de "commun, pré communal".

CAS/722 Au Cartulaire de Sauxillanges, dont les "car-  
tes" datent de 850 à 1100 environ, on écrit "coderes,

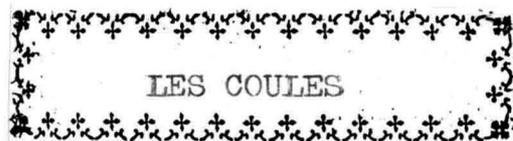
CAS/738 coderco, el coderc, ad codercos (n° 440)", etc.  
 MTM/072 En 1204, on écrit "lo coderc", en 1474 "coderec", en  
 CJT/093 1501 "coderco", en 1507 "coderc". Toutes ces graphies  
 semblent indiquer que le "c" final devait se prononcer  
 à une certaine époque. On devrait donc écrire "couderc".  
 Pourtant on ne trouve que la graphie "coudert" à Rioll-  
 les... et ailleurs.

Au moins douze lieux habités portent ce nom  
 dans le Puy-de-Dôme, au Vernet-la-Varenne, à St Genès  
 DLH/104 la Tourette, etc.

A Riolles, on dit aussi "le communal, les com-  
 munaux", car c'est le terrain commun, ou "les aisances"  
 PBV/040 d'un village, le pacage communal et indivis, une place  
 FLC/049 où tous les instruments et toutes les bâtisses commu-  
 PEG/125 nautaires sont souvent réunis : la fontaine, le lavoir,  
 PN1/106 l'abreuvoir, le travail, le four, l'assemblée, le cal-  
 C67/184 vaire...

A Riolles, certaines parcelles sont communa-  
 les dans les terroirs suivants : les Clouvées, le Cou-  
 derc, le Crapoux, la Garde-Montavary, l'Hort Sagnat,  
 la Maille, la Notte, les Pichets, Riolles, les Sindès  
 et la Vernède.

37



(ve ly 'kulə)(ve ly 'kuvə)  
 Parcelles CAN 889/904  
 CRE 001/009,  
 018/027, 034/037.

AC/1694

En 1694, on écrivait "les Colles", mais par  
 la suite, on trouve beaucoup plus souvent "Au collet"  
 (pour CAN 891 en 1842, ou pour CAN 893 en 1871 aux ma-  
 trices cadastrales), "Aux Collets, les Collets, les  
 Coules". La parcelle CAN 898 (CRE 006) est aussi appelée  
 "St Pacaud" une fois sur trois. La parcelle CAN 1056  
 (CRE 1077) située dans la Pinatelle, est quelquefois  
 appelée "Au Collet" par erreur dans les transcriptions  
 des matrices cadastrales. Une ou deux parcelles por-  
 tent ce nom des "Coules" également, bien qu'étant si-  
 tuées au sud du chemin dans le terroir du Suc de Bès.

PBV/012

On pourrait penser qu'il s'agit d'un col,  
 d'un pas, ou d'un passage étroit comme on le trouve  
 DDM/203 écrit au 12ème siècle avec ce sens (col), ou au siècle  
 suivant sous la forme du diminutif (collet). Ce serait  
 une erreur.

En Provence, la plupart des collines sont dé-  
 signées par le simple appellatif "la colle", qui pro-  
 vient du bas-latin "colla", au lieu du latin "collis",  
 PEG/126 qui veut dire également "une colline".  
 VIT/204  
 ROS/006

"Coulet, collet" = colline, et, par extension,  
 c'est un nom de lieu-dit ou de domaine. Quelques hameaux  
 portent ce nom en Aveyron et dans le Sud-Est.

"Col", dans le Massif Central et le Midi,  
 ADN/140 signifie bien "une colline".

En 1314, dans les textes, on trouve "la cola"  
 CJT/095 dans ce sens.

Le nom du bourg des Alpes Maritimes "la Colle  
 sur Loup" signifie simplement "la colline qui domine le  
 Loup, ce dernier étant le nom de la rivière locale.

17

LES COURTILLATS

(ve kurt<sup>j</sup>i'ja)

Parcelles CAN 362/366

CRE 191

En 1694 environ, un acte

AC/1694 situe Courtilhat dans les appartenances de Riollles:

*Voix de fau scitué auxd(ites) appartenances  
Combe de Bru contenant quatre coupées que joint le béal pour arroser les prés  
appelé Courtilhat de bize, voix de Mathieu Porte  
d'orient, voix ou buge de Estienne Chastrette de midy,  
voix de Jean Brassat de nuit.*

"...plus un autre voix de fau scitué auxd(ites) appartenances, terroir appelé de la Combe de Bru contenant quatre coupées que joint le béal pour arroser les prés appelé Courtilhat de bize, voix de Mathieu Porte d'orient, voix ou buge de Estienne Chastrette de midy, voix de Jean Brassat de nuit..."

En règle générale, les matrices cadastrales donnent "les Courtillats" ou "les Courtilles".

AGL/064

En grec, le mot "kortos" signifiait un jardin.

STD/054

En latin, "chors, cors, cortis" était une cour de ferme,

DDM/207

une basse-cour ou un parc à brebis. En bas-latin, "co-

ROS/071

hortile" désignait le jardin attenant à la ferme. On trouve ce mot jusqu'en 1155.

PRF/274

"Cortilium, curtillum, curtile" ont produit le mot "courtil", terroir fait d'une cour et d'un jardin, quelquefois avec une vigne ou une parcelle cultivée, et éventuellement des maisons. On l'utilise dans ce sens dans le Cartulaire de Brioude (n° 27) à la date de 956. Au 10ème siècle, on écrit "curtis, curtis, cortil, curtillas" (n° 745) au Cartulaire de Sauxillanges. Les termes de "curtis, curtis" trouvent dans nos chartes des mentions fréquentes comme accessoires d'une possession dans laquelle ils étaient compris. "Curtis" du moins, ne paraît s'appliquer qu'à

CAS/724

une possession minime.

CAS/021

Au Cartulaire de Brioude, "villa curtillas" est utilisé en 908, et "villa curtillas" en 915 pour

VIT/311

le même lieu de la paroisse de St Hilaire, "les Courtilles", qui désignait alors un jardin à la campagne.

STD/054

"Courtil" est maintenant vieilli et dialectal. Le vieux français "cortil" désignait un jardinet

QUI/1319

clos attenant à une maison de campagne, une petite cour.

PEG/130

Ce mot est sorti de la langue littéraire au 19ème siècle.

Malgré son sens original en latin, jamais dans notre région le mot "courtil" n'a signifié "basse-cour". Les actes notariés utilisent toujours de préférence l'expression "jardin à viande", le mot viande signifiant "ce

AC/1616

*Long Jardin à viande*

qui est nécessaire à la vie".

Une promenade aux "Courtilhats" permettra d'admirer la très belle levade qui alimentait en eau la rase supérieure du Rodier.

50

LE CRAPOUX

(ve l kra'p<sup>f</sup>u)

M. Magaud de Laviaille accentue la première syllabe ('krapfu).

Parcelles CAN 1144, 1154/1181, 1205/1206  
CRE 844/862, 882/891, 909/910.

La parcelle CAN 1177 (CRE 844) est "le Crapoux, coudert de Riolles".

Les matrices cadastrales portent "Crapou, le Crapou, Crapoux, le Crapoux, les Crapoux". En 1842, on écrivait "le Crapoux" pour la parcelle CAN 1181.

En 1882, la parcelle CAN 1161 est nommée "Craponne", ce qui est une erreur.

Ce terroir descend en direction de la Jointure des deux ruisseaux, mais à l'arrivée du chemin, dans sa partie la plus haute, il comporte une partie plate qu'on appelle "le Planard des Crapoux" (q.v.).

PN3/1302 En patois, le coccyx, le sacrum, le bas du dos porte ce nom de "crapou". Est-ce là l'origine du nom du terroir, qui affecte la forme d'une pointe entre les deux ruisseaux, tout en bas de cette échine qui part de la Prunerette, passe par Riolles, le Suc, le Suc de Bès et le Sarrerin pour se terminer à la Jointure?

ENN/023 Mais il existe une meilleure solution, et elle est fournie par la racine pré-celtique "crep" qui signifie "rocher" ou "crevasse".

A70/103 En gaulois, "krap/krep" a le même sens.

ROS/029 Dans beaucoup de régions du sud de l'Europe,  
ANR/259 on retrouve cette même racine avec les mêmes sens.  
(voir la carte page suivante).

Albanie	karpë	rocher	
Engadine	crapa	"	
Lombardie	crapa	"	
Piémont	crapa	"	
Croatie	karpa		crevasse
Serbie	karpa		"
Slovénie	krep	"	
Tessin	krapa		"
Toscane	greppo	"	
Vénétie	grep	"	
Provence	clapey	éboulis	
Alpes	clapier	chaos de rocs	
Tout le sud-est	crappe	rocher	
PEG/133 Velay	clapou	caillou	

ADT/099 Rocher, crevasse ou éboulis pierreux, on trouve "lo crapou" mentionné dans un texte de 1588.

CJT/097 Cette origine se retrouve dans le nom de Craponne en  
A70/103 Haute-Loire, du Crépoux (commune d'Arcomie en Lozère)  
ANR/266 et dans le Cantal (commune de Chaliers).

Il existe d'autre part "le Crépoux" dans la commune de Pinols en Haute-Loire.

Le Crapoux est entièrement boisé, y comprise la partie appelée "Planard du Crapoux", où se perd le chemin actuel. Il n'en fut pas toujours ainsi, si l'on doit se fier au fait qu'en 1832, pour dresser le cadastre, on pouvait prendre comme visée "le pin du Crapoux". Si cet arbre pouvait servir de point géodésique, il devait par sa taille dépasser toute la végétation environnante. (voir "Pin du Crapoux").



Le Crapoux  
Carte des racines  
du mot pour l'Eu-  
rope du sud.

11

### LA CROIX DE PIERRE

(ve la kru d 'pe<sup>i</sup>ra)

Parcelles CAN 114/118

CRE 272/275, 281

Aux matrices cadastrales,

on écrit "à l'escros" (en 1849 pour la parcelle CAN 115) mais aussi "à l'enclos" pour la même parcelle à une date ultérieure, ainsi que pour les parcelles voisines.

A70/103

DAU/231

PBV/012

Depuis le gaulois "kros" et le latin "crosus" (du verbe "corrodere" = creuser), le Cros désigne un creux, une doline, surtout dans le Massif Central.

Pourtant cet endroit est appelé "la Croix", ou "la Croix de Pierre" par les habitants voisins.

NET/366

L'origine du mot est donc le latin "cruX, croce" qui veut dire "une croix".

Il n'y a pas de croix à cet endroit, mais Mme Fournier indique son ancien emplacement au coin de la parcelle CRE 281, donc au croisement des chemins de la Prunerette et d'Ollières, ce qui paraît très logique.

M. Hostalier de Malaure se souvient avoir vu de grosses pierres à cet endroit (2 octobre 1982).

Elie Pialoux raconte que cette croix n'existait déjà plus du temps de son père, sauf le socle de pierre, sur lequel la Fabrique d'Ollières lui demanda de monter une croix de chêne, elle aussi disparue depuis. On s'arrêtait à cette croix pour les processions des rogations, ainsi qu'à celle de la Notte sur l'ancien chemin d'Ollières.

"Pour les enterrements de Riollles, on s'arrêtait à la croix située devant chez moi à l'entrée du village", dit Mme Vve Chambon. "On y plaçait un verre qui contenait un rameau bénit et de l'eau bénite. Cette croix y était encore du temps des missions. Elle s'est cassée, et elle n'a pas été renouvelée. C'était une simple croix de bois."

108



DERRIERE LA GRANGE

(da're<sup>i</sup> la 'grãdza)  
Parcelles CAN 189/190  
CRE 377/381  
(Voir "Malaure")

On trouve "Derrière la Grange" aux matrices cadastrales en 1851 (pour la parcelle CAN 190) et "Derrière les Granges" en 1885 (pour la parcelle CAN 189).

MTM/077

Le mot patois "granja" est déjà écrit en 1204. Il existe des lieux-dits tels que "Derrière le Château" à Châtel-Guyon, ou "Derrière Marredon" à St Genès-la-Tourette.

DLH/115

On ne peut pas décomposer ces toponymes. A des noms tels que "Derrière la Ville", la préposition est aussi indispensable que son régime. c'est la même chose pour "Entraigues, Chez Vasson, Sous Parsat, Parleboscq..."

MUN/053

75



DERRIERE LE MAS

(da're<sup>i</sup> l ma)  
On trouve cette appellation de terroir dans un partage datant de la fin du 17ème

AC/1694

siècle. Nous le citons par curiosité, pour sa proximité avec le Mazelet.

... "une buge ou boix auxd(ites) appartenances appelé de darret le mas (...) et jouxtant le béal du pré de Patau de bize"... (c'est-à-dire au nord).

Les indications ci-dessus semblent placer ce terroir dans le haut des Prés Longs, mais en dehors de la Section C du cadastre. Le texte est intéressant car il prouve l'existence du "béal des Prés Longs" (ou de Pré-Pataud) au 17ème siècle.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de "mas" en cet endroit. Les "mas" les plus proches pourraient être soit le Mazelet, soit le Mas d'Espeluches (hameau maintenant complètement détruit) qui dominait ce terroir au sud. En disant "Derrière le mas", les habitants des environs pensaient bien sûr au Mas d'Espeluches.

89



LA DRAILLE

(ve la 'draja)  
Parcelles CAN 540, 548/549  
556/557  
CRE 615, 617, 619

AC/1694

625, 765/766, 769/770. (Voir aussi "Combe de Bru").  
Un acte notarié de la fin du 17ème siècle mentionne "les appartenances appelé le plot du Mas et de la Draye", où un champ est limité par "le rif de la Draye de bize" (c'est-à-dire "le ruisseau de la Draye au nord", ce ruisseau étant celui de Malaure au Mazelet).

AC/1787

"La Draye" est à nouveau mentionnée en 1787 pour un bois et une buge, dans la prisée Chantagrel du 31 mai.

*Bois et buge de la Draye*

- Ce terroir est toujours transcrit "la Draye" aux matrices cadastrales (par exemple en 1859 pour la parcelle CAN 548), et jamais on ne trouve "la Draille", qui est la transcription française moderne.
- CJT/108 A St Front et Queyrières, en Haute-Loire, au moins depuis 1614 on trouve écrit "las drayas".
- DLH/117 Dans le Puy-de-Dôme, une maison isolée porte ce nom à St Bonnet le Chastel.
- Ce mot figure toujours au dictionnaire Robert. "Draille (1877, draye. Franco-provençal "draya". Ancien dauphinois "draya" = sentier, en 1316). Du latin pop. "tragulare". Mot régional = piste empruntée par les troupeaux transhumants."
- PEG/149 Ce mot est surtout utilisé en Provence.
- FLC/231 Chez nous, c'est un sentier tracé par les bes-
- PN1/116 tiaux dans les pacages ou les bois, comme le montre le texte suivant.
- "Le village de la ligne de pied de pente interpose entre "la lande et lui une large bande de champs et de prairies. Un chemin montant et large les traverse. Il aboutit à une place herbeuse "la draille" et il se ramifie en une foule de petits sentiers qui emmenaient les bêtes à pacager un peu partout. L'axe principal s'avorte et s'écartèle dans toutes les directions".
- C67/179 Il ne faut pas oublier que la draille est créée par les bestiaux eux-mêmes. Le meilleur itinéraire pour le pacage est choisi, les bêtes s'y succèdent l'une derrière l'autre, posant pratiquement leurs sabots aux mêmes endroits, se détournant pour éviter un obstacle rocheux ici, rallongeant la piste de quelques pas pour se rapprocher d'une haie dont le feuillage des arbustes est tentant à d'autres endroits, élaborant ainsi des sentiers dont elles ne s'écartent que forcées.
- 69
- LE FARGEUX
- (ve l far'dzy)
- C'est le nom d'un terroir dont la plus grande partie est située de l'autre côté du ruisseau, donc en Haute-Loire, dit Mme Oléon de Riolles. Au nord du ruisseau, on utilise ce nom pour la parcelle CAN 1014 (CRE 1189), ce que confirment Jean Thonat, M. Carle, Elie Pialoux et d'autres.
- AC/1694 A la fin du 17ème siècle, on écrit "le champ du farghou". A cette époque, le "gh" était dans la région une façon d'indiquer la prononciation "j" comme dans "jardin" (voir p. 66). Le 23 juin 1772, on écrit "le pré de Fargoux", mais il s'agit d'une faute d'orthographe. En 1787, on trouve "le pré de Farger", mais l'année suivante "le pré de Fargeou". Sur le brouillon du cadastre de 1832, on simplifie en écrivant "le Mazelet". Toutes ces hésitations prouvent simplement que les propriétaires étaient plus à l'aise avec le patois, et que les secrétaires ou greffiers avaient des problèmes pour transcrire ces noms en français.
- Ce nom de Fargeoux pourrait avoir deux origines possibles.
- REJ/494 Le nom propre de personne latin "Ferreolus, Ferrulius" est devenu Ferréol chez nous, avec des variantes qui donnent "Fergeol" ou "Fargeau". Il est d'autant plus tentant d'adopter cette origine que St Ferréol, l'ami de St Julien, est bien de chez nous, au point

d'avoir plusieurs sanctuaires dans la région. Un terroir au moins "la Source St Ferréol" est bien connu à Brioude.

L'autre origine, plus probable, serait le mot latin "fabrica", signifiant un atelier, et plus spécialement une forge. En vieux français, le mot est devenu "faverge" ou "favarge". Il a donné "farge" en franco-provençal. Cherchons dans les textes l'évolution de ce mot dans la région :

CJT/115 En 889 environ "villae quae dicuntur fabricas"

MTM/075 En 1204 "farga, farja"

En 1275 "faria" à Brioude

En 1306 "faurgheas" à Blesle

En 1339 "fargia" à Chomelix.

Dans tout le Massif Central (et plus spécialement Ain, Saône et Loire, Creuse, Loire, Haute-Loire, Cher et Gironde) on utilise "farge" ou "fargette" pour désigner une forge ou un petit atelier. Le forgeron est le fargier, le farjat, le fargeon ou le fargeou.

ADN/247 En 1983 le calendrier des PTT indique une "rue des Farges" au Puy. On ne signale pas de "Fargeoux" dans le Puy-de-Dôme, mais 22 lieux habités s'y appellent "les Farges" ou "la Farge".

Quelles forges pouvaient-elles être installées dans ce vallon étroit, si loin de tout?

"Ces forges à faire mirrouers, verres fins et "communs", étaient une industrie nomade, qui recherchait le bon charbon "faict de bois de chesne, hestre ou fou-teau, ou encore meilleur de charme".

Ces verreries existaient dans tous les bois de la région. Pour faire le verre, il fallait du bois, de l'eau et du quartz assez friable. On trouve ces trois éléments à Fargeoux, auxquels il fallait ajouter la chaux comme fondant. Le verre obtenu n'avait certainement pas la perfection du verre industriel actuel, mais faisait très bien l'affaire, avec ses loupes et ses défauts, pour permettre à la lumière d'entrer dans les maisons.

UR1/067 Des "verrières" industrielles existaient en 1737 à Mégecoste et Notre Dame du Port près de Vezézoux. Ces usines n'existaient plus en 1931.

Dans ce terroir du Fargeoux, mais de l'autre côté du ruisseau en Haute-Loire, un homme trouva la mort.

Une tempête avait déraciné des arbres et les avait couchés sur cette forte pente, leurs racines formant des blocs avec terre et rochers. Un homme du Solier ("le pauvre Bezazaix", c'était là son surnom), en coupant un tronc couché fut écrasé par ce bloc de racines qui en tombant, se referma sur lui. On ne le retrouva que bien plus tard. On pense que l'homme s'était mis à l'abri derrière la souche pour rouler une cigarette, ou pour faire la sieste dans le creux laissé par la souche déracinée. (Elie Pialoux/Jean Thonat/M. Carle).

98



FIGONET

(ve figo'ne<sup>i</sup>)

Voir "la Sagne Olière".

Parcelles CAN 254/271

CRE 495/504

La parcelle CAN 248 fait partie de "Ronzières", le terroir attenant.

Aux matrices cadastrales, c'est une joyeuse

pagaine. On y peut lire "Signonet" (en 1837, 1867), "Signolet" (en 1841), "Sigonnet" (en 1859).

"Fignonet" (en 1838, 1842) et aussi "Figonet, Fignonnet, Flignonet". On trouve même un "Pignonet", sans doute une tentative de normalisation par le sens le plus plausible?

Ces indications des matrices cadastrales ne semblent guère être connues ailleurs que dans les matrices cadastrales justement, ce qui semblerait indiquer qu'il s'agit d'une erreur incombant aux ... matrices cadastrales. En effet, si Elie Pialoux dit soit "Fignolet" soit "la Sineuhouire" pour les mêmes parcelles, Mme Fournier a entendu les deux toponymes, mais n'utilise jamais "Fignolet" ou ses variantes. Jean Thonat et M. Carle disent toujours "la Sineuhouire".

Tout se passe comme si le terroir portait le nom "Figonet" pour le cadastre seulement, et "Sineuhouire" pour les habitants de Riollles.

Je pense qu'en fait le véritable nom, confirmé par les textes anciens (datant de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle pour le plus ancien que nous connaissions), est bien "Sineuhouire", transcription qui représente l'état actuel d'un toponyme qui était probablement à l'origine "la Saigne Olière".

76



#### LE FILON DE QUARTZ

Je n'ai jamais entendu prononcer le nom de ce terroir ni en patois, ni en français, ce qui fait fort douter de son existence même.

La seule mention connue se trouve dans la priée de Chantegrel du 31 mai 1787, au numéro 32 qu'on lit

AC/1787

*32 le filant de carte terre et bois*

32 . le filant de carte terre et bois

L'ensemble est donné pour "une cartonnée".

J'ai proposé ailleurs une explication (voir le chapitre "Arpentage et prisée en 1787") qui n'indique nullement où trouver ce "filon de quartz" dans les alentours de Riollles. Tout au plus l'itinéraire de Chantagrel pourrait-il laisser supposer un lieu situé entre les Prés Longs et les Rochettes.

87



#### LA FONT BRIHAT

(ve la fu<sup>~</sup> bri'ja)  
(ve la fu<sup>~</sup> tse bri'ja)  
(ve la fu<sup>~</sup> tsabri'ja)  
(ve la fu<sup>~</sup> d la 'kōba)

L'unique parcelle est CAN 587 (CRE 689).

En 1895, les matrices cadastrales portent "Font de la Combe", ou tout simplement "Riollles".

Tout le monde à Riollles appelle cette fontaine "la Font-Brihat" ou "la Font chez Brihat", ou encore "la Font Chabrillat".

Les archives de l'Etat-civil de St Martin d'Ollières n'ont ni Brihat, ni Chabrillat pour Riollles depuis 1568, mais tous deux sont bien des patronymes de la région.

La source, ou le puits, est en haut du chemin de la Charrot, en face de la maison habitée en dernier

par Jean Thonat.

VIT/225 "Fons", mot latin, est à l'origine du vieux  
CAS/727 français "font" qui signifie une fontaine dans tout le  
Sud. Au Cartulaire de Sauxillanges, on trouve "fons,  
fonte, fontanas, fontanella, la font (n° 951)" ou "ad  
fontem"(n° 637).

MTM/075 En 1204, on écrit quelquefois "fon", tout sim-  
plement. En patois, "font" est toujours une source cap-  
tée.

"...dels huelhs ploret josta la fon".  
(Elle était près de la fontaine, les yeux pleins de larmes)  
Marcabru "La Demoiselle triste". (12ème siècle).

87



LA FONT DE LA COMBE

aux matrices cadastrales. Seule "la Font de la Combe",  
pour cette même parcelle CAN 587 (CRE 689), en 1895.  
C'est un exemple de lieu-dit qui porte plusieurs noms,  
l'un étant utilisé par certaines personnes, l'autre par  
d'autres. Il y a des exemples célèbres, où la dualité  
du nom est due à des raisons sociales, linguistiques ou  
politiques. Les juifs disent Jérusalem, et les arabes  
Al Quods. Les Belges disent Bois-le-Duc, et les Flamands  
s'Hertogenbosch. Les Allemands disaient Dantzig, alors  
que les Polonais disent Gdansk...

(ve la fuõ d la 'kõba)

La Font Brihat, ou la Font  
de chez Brihat, ou la Font  
Chabrilat ne figurent pas

66



LA FONT DES CHIENS

ignorent ce toponyme, mais il s'agit d'une source amé-  
nagée pour les bestiaux. Elle est située dans la parcel-  
le CRE 1071 qui fait partie du terroir des Sagnes.

La végétation y est très drue en toutes sai-  
sons. Tout le monde à Riollles connaît bien "la Font des  
Chiens".

(ve la fuõ d ly tʃœ)

(ve la fuõ d ly tʃy)

Parcelle CRE 1071

Les matrices cadastrales

48



LA FONT DU LOUP

connu à Riollles. "La Font du Loup" est située "dans les  
Fontilles" ou "en haut des Fontilles" (Mme Fournier,  
Mme Oléon, M. Carle, M. Libeyre).

On trouve facilement cette source en emprun-  
tant le chemin qui traverse les Fontilles. L'eau de la  
source forme un petit filet qui traverse le chemin et  
se perd de l'autre côté.

On trouve une "Source du Loup" en Haute-Loire  
et "La Fontaine du Loup" à l'ouest du Puy de Manson,  
dans le Puy-de-Dôme.

FLC/192

Une promenade en octobre vers la Font du Loup  
permet de voir une abondance de lactaires veloutés,  
énormes, d'un blanc sale, peu engageants, qu'on appelle  
en patois "couladours" dans les environs, ou "couvadours"  
à la Chaise-Dieu, c'est-à-dire des "entonnoirs à lait".

(ve la fuõ di ly)

Les matrices cadastrales  
ne le mentionnent jamais,  
mais ce toponyme est bien

35

LES FONTETTES

(ve la f<sup>o</sup>'tyta)  
(ve la f<sup>o</sup>'toeta)  
Parcelles CAN 784/788,  
846/849

Parcelles CRE 064/067, 069/081.

AC/1787 Ce nom est antérieur au 18ème siècle, puisque déjà présent dans une liste de terroirs datant de 1787.

*Bois des Fontettes*

Les matrices cadastrales portent "les Fontêtes, les Fontettes, la Fontête, la Fontête, la Faulette"! En 1857, la parcelle CAN 788 est appelée à tort "les Fontilles", mais "les Fontilles" est le nom d'un autre terroir près des Crapoux. D'ailleurs l'erreur inverse est quelquefois commise aux matrices d'appeler une parcelle des Fontilles "les Fontêtes".

"Fontette" est un diminutif de "font". C'est une petite source captée ou une fontaine.

CJT/124 On trouve ce nom dans la commune de Chaudeyrolles en Haute-Loire, ainsi que dans le Puy-de-Dôme dans les communes de Fournols, Bromont, Gimaux, Avèze, Sallèdes, St Ours, Marat, où il désigne des lieux habités, hameaux ou villages.

DLH/132



Au nord du ruisseau de Montavary, en dehors de la Section C du cadastre, et dans un terroir appelé "les Palettes" jouxtant les Fontettes, se trouve la "Pierre Plantée". C'est une borne de propriété qui se trouve à une dizaine de mètres du ruisseau, face aux Fontettes, à peu près dans la ligne médiane nord/sud de la parcelle CRE 069. Cette borne que nous représentons vue de l'ouest vers l'est comporte une veine de quartz, et est gravée d'une croix à son sommet. Elle a environ 90 centimètres de hauteur au dessus de l'herbe (trois pieds). Trouvée brisée en juillet 1985, elle a été réparée ce même été.

Pourquoi est-elle marquée d'une croix? Mme Chambon suggère qu'elle pouvait marquer la bordure d'une propriété de la Fabrique d'Ollières.

Mme Faydit signale qu'elle en connaît d'autres à la Rochette, marquées de la même façon.

Ce pourrait être une borne de dîmerie. La borne de dîmerie conservée dans le cimetière de l'ancienne église de Colamine-en-Lembron lui ressemble. Ce serait alors une borne marquant la limite entre la dîmerie de St Martin/St Germain-l'Herm et celle de St Hilaire, dont aurait fait partie alors la Garde-Montavary?

PRF/288  
PRF/324

L'idée de planter des bornes n'était pas nouvelle. On trouve en 928 la phrase suivante "et illo prae to indomnicato per metas positas" (ce pré étant délimité par la pose de bornes) au Cartulaire de Brioude.

PRF/532

Au Cartulaire de Sauxillanges, en 954, on écrivait "ipsam terram tradimus per bodinas positas" (nous lèguons cette terre délimitée par des bornes).

PRF/533

Citons enfin à nouveau le Cartulaire de Sauxillanges (n° 551 pour l'an 994) : "Habet autem ipsa terra fines de una parte petram, de alia cruce, de tercia turrem, de quarta rivo petroso," c'est-à-dire "De plus il

possède une terre délimitée d'un côté par une pierre, de l'autre par une croix, du troisième par une tour, et du quatrième par un ruisseau rempli de cailloux."

Les archives de l'abbaye de la Chaise-Dieu contiennent, à la date du 7 septembre 1487, une sentence arbitrale sur la dîme pour les ténements de Puy Blanc et la Bregalle, entre St Martin d'Ollières et Chassignolles. Il y fut également décidé de planter des bornes pour éviter de futurs litiges.

(AD/43 - 1 H 364 - n° 4)



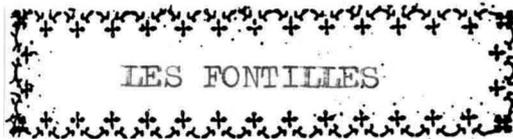
L'idée du bornage n'était donc pas nouvelle, et devait même être assez généralisée au 15<sup>ème</sup> siècle. Si les religieux de la Chaise-Dieu y avaient recours, et connaissant par les archives la somme de conflits entre la paroisse de St Martin d'Ollières, le Curé Prieur de St Germain l'Herm et les dits religieux, il ne serait pas étonnant que cette borne soit assez ancienne, et même qu'on puisse en trouver d'autres du même genre dans les environs.

Dans la forêt de Lamandie, au sud de Cistrières, il existe plusieurs de ces bornes où l'on ne s'est pas limité à graver une croix, et qui portent les armes des abbés de la Chaise-Dieu (les propriétaires) assez finement ciselées dans la pierre, comme celle reproduite ci-contre. Le terroir des Palettes est aussi intéressant à un autre titre.

A l'ouest, là où le ruisseau de Montavary s'étrangle entre deux pentes escarpées pour former une gorge, se trouve un ro-

cher qui, dit-on, s'entr-ouvre la nuit de Noël pour laisser voir des trésors aux âmes innocentes. Cette légende est commune à bien des rochers qui ont l'air d'avoir été "travaillés" ou "polis" sans raison apparente. (Mme Nugier).

49



#### LES FONTILLES

(ve la fō't<sup>j</sup>ija)

Parcelles CAN 1182/1204

CRE 889, 892/913

1253.

Ce terroir est situé entre le Crapoux, le ruisseau de Montavary, la Garde-Montavary et le Sarrerin. Tout le monde à Riollles le connaît sous ce nom, pourtant inconnu du Cadastre et des matrices cadastrales, anciennes ou renouvelées, qui donnent "les Fontettes" (sous différentes graphies) par erreur, et ce depuis 1852 au moins.

Les deux parcelles CRE 909/910 sont quelquefois appelées "le Crapoux" à cause de la proximité.

Ce diminutif "les Fontilles" a le même sens que "les Fontettes". A la rubrique "fons, fontanum", Albert Dauzat n'indique pas "fontilles".

"Las fontilhas" est signalé en 1295 dans les paroisses de Chassignolles et de Léotoing. Il existe aussi "la Fontille" à St Babel.

La Roche du Diable se trouve dans ce terroir, précise M. Carle.

(Voir "La Fontaine du Loup" et "la Roche du Diable").

- 34  (ve la fuõ 'sanja)  
Parcelle CAN 789  
CRE 739  
En 1866, aux matrices cadastrales, on trouve "Font Sagna", et ce même toponyme est répété lors de plusieurs mutations de la parcelle. C'est un exemple de nom de terroir qui semble s'être récemment perdu, car il est inconnu de Mme Fournier, bien que la parcelle soit située à une centaine de mètres de sa porte.  
L'expression signifie bien sûr "la source marécageuse". Voir "les Sagnats, les Sagnes".
- 91  (ve la 'garda)  
Parcelles CAN 451, 463/471  
489/498, 565/567  
CRE 521/531,  
536/555, 690, 700/701, 704.  
AC/1694 On trouve ce nom de terroir à la fin du 17ème siècle dans un acte notarié. "un champ auxd(ites) appartenances appelé de la Gard de Riollles contenant trois cartonnées".  
Même si le mot germanique "wart" signifie une tour de garde ou une forteresse, "la garde" a toujours eu le sens de "montagne" dans les dialectes de la Haute Loire et du Puy-de-Dôme.  
CJT/132 et c'est un toponyme très fréquent. Dans le Puy-de-Dôme  
DLH/140 27 lieux habités portent ce nom.  
Le voici cité comme nom commun dans quelques textes.  
"Les manifestations volcaniques créent des cônes de scories de fière allure dont les "gardes" sont les maigres descendantes."  
C67/168 "La fertilité est très inégale selon les terroirs. Le champ affectionne "le fond de garde" qui est la meilleure pièce de terre."  
C67/170 "Les gardes, des cônes de scories aux pentes très émoissées forment autant de collines dont la base au moins est parfaitement cultivable".  
(Découvrir la France n° 53 - Larousse - 1973)
- 43  (ve la 'garda mõtava're<sup>i</sup>)  
Parcelles CAN 1212/1266,  
1275/1282, 1295,  
1302/1348.  
CRE 915/941, 947/960, 963/964, 978, 982/984, 986/1050,  
1052, 1054, 1058/1059, 1260/1261.  
Aux matrices cadastrales, on trouve aussi "les Gardes, Lagarde" ou "la Garde, Coudert de la Vialle" pour la parcelle CAN 1348/CRE 1019, et "le Sarrerín" pour la parcelle CAN 1212/1214, soit CRE 915/919.  
De temps en temps, la parcelle CAN 1212 est identifiée "Savraraíson la Garde". Y a-t-il une limite aux âneries qu'on peut écrire sur les matrices cadastrales? Je suppose qu'il s'agit de "le Sarrerín/la Garde" ou que le secrétaire a corrigé une déclaration en disant "C'est vrai, vous avez raison, c'est la Garde" qu'il a écrit tout en parlant. Il suffit que ces bêtises soient

écrites une seule fois pour que chaque secrétaire les transcrive fidèlement par la suite. (Voir "les Narses" pour "les Marées").

AC/1694 En 1694 environ, on écrit "... un champ et pré joignant ensemble, au lieu de Riollles et au terroir de la Garde et du Motalary..."

*un champ et pré joignant ensemble  
au lieu de Riollles et au terroir de la Garde et du  
Motalary*

AC/1761 Le 26 septembre 1761, le Seigneur de Chassignolles faisait payer une amende pour retard d'impôt aux "propriétaires et possesseurs des mas et tenements de Réoles, Montalarie, Malaure et d'Escolge". Dans ce document, il est intéressant de noter qu'on écrit tantôt "Montalarie" et tantôt "Montalary".

Plus tard (dans le brouillon du cadastre du 20 juin 1832) on passe à une écriture différente, qui a finalement prévalu. "La Garde de Montavary" doit rendre compte de la prononciation au 19ème siècle, alors qu'auparavant, on devait plutôt prononcer un "l" qu'un "v". Ce phénomène du changement du "l" en "v" aurait-il eu lieu seulement à la fin du 18ème siècle? (cf.p.225).

Il existe bien un document plus ancien qui mentionne "la Garde", et nous pensons qu'il s'agit bien de "la Garde-Montavary", mais il n'y a rien pour le prouver.

Une transaction datée du 9 mai 1454 entre les religieux de la Chaise-Dieu et Frère Jean Girbaud, curé de St Martin des Ollières, convient que les dits religieux et le Prieur de St Germain-l'Herm percevront la dîme de toutes les terres qui composent la paroisse, soit que ces terres soient nouvellement défrichées, ou qu'elles le soient depuis longtemps, à l'exception néanmoins du terroir de la Garde et de toutes les terres qui composent le domaine de l'église de St Martin des Ollières. (AD/43 1 H 364, n°3, Layette 13, Liasse 6)

Il est intéressant de noter au passage que le paysage agricole en 1450 devait être très différent de celui de 1988, si certaines terres étaient tout juste défrichées à cette date.

Que signifie "Montavary"? Pour le savoir, il faut bien sûr remonter à l'ancien nom "Montalary". Le Mont Alary est en fait le Mont d'Hilaire, et cet Hilaire ne peut être que Saint Hilaire, ou Alare, ou Alaric, comme il a été connu dans la région. Il faut alors supposer qu'un temps dont il est impossible d'évaluer la durée, la montagne d'Hilaire se rattachait plutôt à ce qui est maintenant la paroisse de St Hilaire, et ceci longtemps avant la Révolution, puisque le Seigneur de Chassignolles avait des droits sur ce terrain avant 1761 (voir plus haut). On peut supposer aussi que de création postérieure aux paroisses de St Hilaire et St Germain-l'Herm, la paroisse de St Martin aurait été créée de deux pièces distraites de ces deux paroisses.

Maurice Libeyre utilise l'expression "les Tracols de la Vialle" (prononcer "traco") pour désigner une zone au delà de la Garde-Montavary, probablement les terrains qu'on aperçoit de Riollles en regardant en direction de ce village. (Voir "les Tracols").

Il subsiste une ruine de moulin à eau avec son "béal" sur le terroir de la Garde-Montavary, à quelques mètres du Moulin de Mège qui se trouve de l'autre côté du ruisseau vers le nord. Il s'agit du "Moulin de Raillat" (q.v.).

#### DE L'OR DANS L'AUZON

C'est ce que nous a montré un spécialiste de la région parisienne, chercheur d'or durant ses loisirs et que nous avons surpris il y a quelques jours quelque part sur l'Auzon. Armé du tamis traditionnel et d'une pelle ce monsieur nous a fait voir qu'avec du temps, de la patience et surtout beaucoup de savoir-faire, il a réussi à extraire du ruisseau une magnifique pépite de quelques milligrammes. Nous avons assisté émerveillé à ce travail et la joie qu'il a manifesté par sa trouvaille ne nous a pas étonné, forcément au cours de l'or, actuellement..

(La Ruche de Brioude.  
Samedi 31 mars 1984)

Ce terroir de la Garde-Montavary est longé au nord par un ruisseau qu'on appelle indifféremment ruisseau "d'Auliat, du Rodier, de Montavary" suivant le nom du lieu le plus proche. Il descend du village d'Auliat, passe au lavoir de St Martin d'Ollières, et à partir de la Notte, sert de limite nord à la Section C du cadastre. A la Jointure, il conflue avec le ruisseau du Mazelet pour former le ruisseau d'Auzon, ou "Ruisseau de l'Auzon".

(Voir "le Mazelet, la Garde," et "Ruisseau d'Auzon" pour divers compléments.)

7

#### LES GARDETTES

(ve la gar'doeta)

Parcelles CAN 029/034

CRE 286, 348

Ces parcelles sont répertoriées sous ce nom aux matrices cadastrales, mais on semble ignorer ce toponyme à Riollles, où on dit Lachamp.

M. Carle croit avoir entendu ce nom, et l'attribue à des parcelles en direction de la Prunerette, sans certitude.

M. Hostalier, le propriétaire, connaît cette appellation, mais ne l'utilise pas.

On trouve "les Gardettes" dès 1851 aux matrices cadastrales.

CAS/727 Le mot est de formation ancienne, car il est utilisé au Cartulaire de Sauxillanges (n° 329, 526). C'est bien sûr "une petite garde" (voir "la Garde"), pourtant il n'y a pas de montagne à cet endroit, ni même de colline. Il s'agirait donc plutôt d'un lieu où l'on mène "garder" (c'est-à-dire où l'on mène paître les troupeaux, le verbe "garder" étant utilisé intransitivement dans ce sens).

Il pourrait aussi être tout simplement une erreur du cadastre, acceptée à la longue par les propriétaires.

LOL/477  
DLH/141 On trouve "la Gardette" ou "les Gardettes" dans les Alpes-Maritimes, la Drome, le Cantal, le Puy-de-Dôme. "La Gardette" est connue à Olby, la Chapelle-Agnon, Compains, St Jean des Ollières, etc.

Sept lieux habités portent ce nom au singulier ou au pluriel dans notre département.

8



LE GARNAT

(ve l gar'na)

Parcelles CAN 128/130

CRE 352/353, 355

On trouve mention écrite

CJT/133 de "la garnassa" en 1359 dans notre région. En 1616, on

*un pacage appelé la garnasse de trois cartonnées*

AC/1616 écrivait toujours "garnasse", comme ci-dessus, "un paschier (c'est-à-dire un pacage) appelé la Garnasse de trois cartonnées". Que veut dire le mot?

PEG/193 Pour une fois M. Pégurier commet une erreur en écrivant que le substantif féminin "garnassa" est en Haute-Loire un taillis épais ou un fourré.

PBV/015 ( pji gar'na), et la plantation de pins "la garnasse"  
PN1/253 (gar'nasa) ou encore "pinatelle" (pjina'tela).

"Le pin sylvestre est vraiment l'arbre de Velay et des contrées voisines. Voilà un arbre bien mal nommé car le pin, au fond, n'est pas une plante vraiment forestière. Il forme des boqueteaux. Il s'insère dans les pacages. Il a pu autrefois s'intercaler dans l'assolement : après quelques années de moisson, on laissait les graines de pin germer spontanément. H. d'Alverny a dit des boqueteaux de pins qu'ils étaient "comme des champs qu'on ne faucherait qu'après 50 ans". Le pin était l'arbre domestique par excellence, s'accommodant du parcours des moutons, de la terre apauvrie par les récoltes successives, des lisières rocheuses du terroir. Parfois on l'émondait pour obtenir facilement le bois de chauffage et de boulangerie, d'où ces pins du Velay qu'on appelle des "garnasses", difformes et tortueux."

FEL/117 A Riolles, le Garnat est "dans Lachamp", confirment Jean Thonat, M. Carle et Mme Fournier. (Noter au passage cette idée d'un terroir imbriqué dans un autre, ou d'un "sous-terroir").

A62/171 Il y a aussi "la Garnasse" à Mézères, Montclard, St Geneys, St Hostien, St Jean-Lachalm, St Julien du Pinet, Bessamorel et bien d'autres endroits de Haute-Loire, et même chez nos voisins d'Espeluches ou du Mosel, comme dans cette querelle de voisinage rapportée dans les archives de Haute-Loire (AD/43 224 B 7).

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Du 15 décembre 1773.

Interrogatoire à la requête de Blase Thonat, laboureur, habitant du lieu du Mosel, et de Antoine Hermet dit "Danton", habitant du lieu d'Espeluches, demandeur et plaignant, contre Marie Hostallier, fille à Bérard, meunier, habitant au lieu de Malaure, demanderesse.

Marie Hostallier, 17 ans, interrogée a répondu que le samedi 30 octobre 1773, elle était à la garde du troupeau de moutons de Bérard Hostallier son père dans un pré appelé "la Palle" appartenant au Sieur Gladel, chanoine du chapitre d'Auzon.

Elle a répondu qu'elle n'eût aucune contestation avec Blase Thonat et Antoine Hermet dit "Danton", si ce n'est que Blase Thonat fit sortir ses moutons du

pré de la Palle à coups de bâton, desquels coups il y eut un mouton qui creva le lendemain de la rixe, et un autre trois jours après.

Interrogée si elle ne proféra pas des injures et outrages à Blase Thonat et Antoine Hermet dit "Danton", elle a répondu qu'elle ne vit pas Hermet dit "Danton" attendu même qu'il était à la foire au Puy, et qu'à l'égard de Blase Thonat, dans le moment qu'il sortit les moutons du pré ci-dessus, elle dit qu'elle avait voulu aussi faire sortir à coups de pierres la vache de Blase Thonat qui paissait dans un pré de Bérard Hostallier, même que pour lors, Blase Thonat lui lança un coup de poing sur le bras droit et que dans le même moment elle lui dit qu'il était allé chercher des chars de bois dans les bois du Sieur Gladel.

Interrogée si elle ne dit point à Blase Thonat qu'il n'était pas homme qui s'estimait, et qu'il était un vaurien, et qu'il s'en était allé avec Antoine Hermet dit "Danton" nuitamment voler du bois dans les garnasses du Mozel appartenant au Sieur Gladel, a répondu que non.

Bérard Hostallier, interrogé où il était le samedi 30 octobre 1773, a répondu qu'il était chez lui à faire aller ses moulins, et qu'il ne vit pas sa fille de toute la journée jusque les 3 heures du soir.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

26



LE GORRE

(ve l 'goeYr)

Parcelles CAN 821/840

CRE 083/098, 118/120

Le 25 mai 1694, on parle

AC/1694 "d'un chemin allant de Riollles au Goury". Dans un autre acte notarié de la même époque, on écrit "un terroir appelé le Gauret".

AC/1787 Le 31 mai 1787, c'est "le Gaure", mais le 3  
AC/1788 novembre 1788, c'est "un petit pré situé aux appartenances du dit lieu et terroir du Gaurre".

En 1860, on commence à écrire des bêtises telles que "le Gorse", mais on a aussi la surprise de trouver "les Gorres", ce qui en patois signifie "les vieilles vaches".

Heureusement, le plus souvent, c'est "le Gorre", qui est correct et correspond à ce qu'on dit sur place.

Au folio 1270 des matrices cadastrales, les parcelles CRE 118/119 sont transcrites "les Palettes" (ve la pa'lœta). Il s'agit d'une erreur entre section C et section D. Les Palettes se situent en fait au nord du ruisseau, juste en face du Gorre. Jean Thonat dit que "les Palettes" pourraient bien déborder en Section C, et donc que CRE 090 en ferait partie. Il serait intéressant de connaître le sens de "la palle" ou "les palettes" qu'on trouve à St Martin d'Ollières, Lamothe (la Palle Bleue), St Hilaire (la Palle d'Espeluches) au moins et sans doute en bien d'autres endroits.

En se documentant sur le sens des toponymes, on a des surprises quelquefois. Voici un exemple d'étymologie telle qu'on la pratiquait au siècle dernier. Cette science a bien progressé depuis.

"goure", de "gourics". C'est ainsi que l'on appelle les lutins, les farfadets, les démons en Basse

Bretagne, qui attirent dans les marais, dans les étangs les voyageurs trompés par les feux follets. Chose remarquable, quand on veut donner à quelqu'un un nom de mépris, le peuple l'appelle "gouri". A partir de la Combe, jusqu'à Goure, ces lieux étaient assignés comme la demeure des lutins et des farfadets. On ne voyageait point sans porter quelque amulette."

AGL/047 L'erreur est de chercher dans le bas-breton l'explication d'un mot auvergnat.

ROS/035 En Pays basque (mais c'est encore trop loin de chez nous) "gorri" veut dire rouge. Il s'agit là d'une fausse piste, car ni la végétation, ni les roches ne sont rouges au Gorre. Dans cette même langue euskarienne (c'est toujours le basque) le mot "gora" désigne les lieux hauts. En vieux slavon, il signifie "montagne", et il a le même sens dans les langues slaves modernes, russe, polonais, serbe, etc. Mais revenons en Auvergne.

ALX/018 "Gort" ou "gorc" est un conduit pour l'eau, NET/229 mais désigne plus souvent un précipice dont le fond est recouvert d'eau.

PEG/202 C'est un gouffre en ancien français et dans diverses régions (gourt, gour, goure).

PBV/012 En patois, "gorne" (prononcé "gworn") est un abîme, un gouffre, un site escarpé, un escarpement, un rebord de relief à angle vif. Voilà le véritable sens. FOA/---

Il y a à Lamothe (Haute-Loire) un vallon aux pentes à pic qu'on appelle "le Gourri".

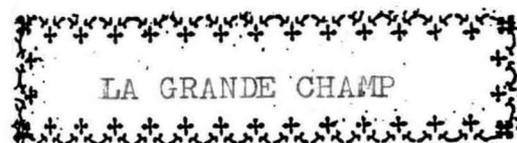
On trouve la même origine pour un écart de la commune de Montregard en Haute-Loire, et "Gourre" à Ambert (Puy-de-Dôme). Il ne serait pas étonnant que cet endroit soit situé en un lieu abrupt ou escarpé.

Il existe un "St Laurent sur Gorre" en Haute Vienne. Je ne le connais pas et ne peux en parler, mais le lieu doit être escarpé à en juger par le nom, et aussi par la carte Michelin 72, Pli 16, qui donne deux chevrons au chemin figurant au nord de l'église, indiquant par là que la pente est de 7 à 12 %.

Le brouillon du cadastre de 1832 montre le chemin du Gorre tel qu'il était alors, un simple chemin rural qui venait buter sur la parcelle CAN 892 (CRE 98). Ce n'est qu'au début de l'exploitation des mines du Rodier qu'il a été creusé pour desservir la sortie sud de la mine exploitant le filon du Rodier, permettant ainsi le trajet Riolles/le Rodier, effectué auparavant par les Pichets. Ce même document indique "le Gaure, moulin" pour le "Moulin Grand d'En-bas".

La principale entrée des mines du Rodier se trouve au bas du Gorre, sur le ruisseau (voir le Rodier). Il faut néanmoins être prudent lors de promenades "dans le Gorre", à cause des DEUX cheminées verticales d'aération de la mine.

10



LA GRANDE CHAMP

(ve la 'grãda tsã)

Parcelles CAN 102/113

CRE 270/271, 280

282/286.

On trouve "la Grande Champ" aux matrices cadastrales, par exemple pour CAN 110 en 1879, et aussi "la Grande Chaux", ce qui est correct, mais on écrit aussi "le Grand Champ" (CAN 111), ce qui est faux. Pour une explication, voir "la Champ". Ce mot est bien du féminin, malgré les hésitations qui entraînent des fautes. La Grande Champ est aussi un terroir de Champétières.